



04

États financiers

CONSOLIDÉS

4.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2025	166
4.2	Annexes aux comptes consolidés	171
4.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025	222
4.4	États financiers sociaux au 31 décembre 2025	226
4.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	246

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

4.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2025	Notes
Goodwill	779 181	717 976	4.2.4.1
Actifs incorporels du domaine concédé	21 881	16 985	4.2.4.1
Autres immobilisations incorporelles	36 407	82 228	4.2.4.1
Immobilisations corporelles	569 802	572 196	4.2.4.2
Participations dans les entreprises associées	5 420	7 884	4.2.4.3
Autres actifs financiers non courants	57 206	57 212	4.2.4.4
Instruments dérivés non courants - actif	260	127	4.2.4.8
Autres actifs non courants ⁽¹⁾	18 864	14 406	4.2.4.5 & 6
Impôts différés - actif	9 718	11 931	4.2.4.11
Actifs non courants	1 498 739	1 480 946	
Stocks	32 134	31 619	4.2.4.5
Clients et autres débiteurs	314 155	277 908	4.2.4.5
Autres actifs financiers courants	4 326	20 773	4.2.4.4
Instruments dérivés courants - actif	262	337	4.2.4.8
Autres actifs courants	77 648	91 716	4.2.4.6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	169 753	706 122	4.2.4.7
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	
Actifs courants	598 278	1 128 476	
TOTAL ACTIF	2 097 016	2 609 421	
Capital	1 572	1 572	
Primes	74 061	74 061	
Réserves	252 617	568 686	
Résultat Net	35 504	21 475	
Capitaux propres - Attribuables aux propriétaires de la société mère	363 754	665 794	
Capitaux propres - Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	225 907	210 395	
Total Capitaux propres	589 660	876 189	4.2.4.13
Dettes financières non courantes	630 570	1 033 424	4.2.4.8
Dettes locatives non courantes	51 823	56 897	4.2.4.8
Instruments dérivés non courants - passif	3 932	3 231	4.2.4.8
Engagements envers le personnel	23 007	23 730	4.2.4.9
Provisions non courantes ⁽¹⁾	24 927	26 946	4.2.4.10
Autres passifs non courants	9 828	7 250	4.2.4.6
Impôts différés - passif	19 257	27 872	4.2.4.11
Passifs non courants	763 345	1 179 351	
Dettes financières courantes	309 688	137 600	4.2.4.8
Dettes locatives courantes	23 952	24 249	4.2.4.8
Instruments dérivés courants - passif	-	-	
Provisions courantes	1 486	715	4.2.4.10
Fournisseurs	217 885	216 036	4.2.4.5
Autres passifs courants	186 378	169 580	4.2.4.6
Dettes d'impôt	4 622	5 703	
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	
Passifs courants	744 011	553 882	
TOTAL PASSIF	2 097 016	2 609 421	

(1) Au 31 décembre 2024, ces lignes ont été retraitées afin de reclasser le risque des créances GER non courantes en diminution des créances non courantes à hauteur de 18,2 millions d'euros. Aussi le reclassement a été réalisé de la ligne « Provisions non courantes » à la ligne « Autres actifs non courants ».

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2025	Notes
Chiffre d'affaires	1 190 390	1 253 535	
Autres produits de l'activité	2 760	2 142	
Produits des activités ordinaires	1 193 150	1 255 677	4.2.4.14
Achats consommés	(153 668)	(159 888)	
Charges externes	(423 877)	(473 577)	4.2.4.15
Impôts et taxes	(83 400)	(84 941)	4.2.4.15
Charges de personnel	(289 934)	(311 824)	4.2.4.15
Excédent brut d'exploitation	242 270	225 446	
Charges de réhabilitation/entretien site de traitement et actifs concédés	(15 337)	(12 027)	
Amortissements, dépréciations et provisions	(122 735)	(125 615)	4.2.4.16
Autres éléments opérationnels	(3 079)	(5 713)	4.2.4.16
Résultat opérationnel courant	101 120	82 091	
Autres éléments non courants	(9 400)	(575)	4.2.4.17
Résultat opérationnel	91 720	81 516	
Coût de l'endettement financier net	(32 261)	(37 853)	
Autres produits et charges financiers	(3 183)	(4 293)	
Résultat financier	(35 444)	(42 146)	4.2.4.18
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	184	1 489	4.2.4.20
Impôts sur les résultats	(18 287)	(9 487)	4.2.4.19
Résultat net	38 174	31 373	
Résultat net - Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	2 670	9 897	4.2.4.13
Résultat net - Attribuables aux propriétaires de la société mère	35 504	21 475	
Résultat de base (en euros)	4,57	2,77	
<i>Dilué par action (en euros)</i>	<i>4,57</i>	<i>2,77</i>	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.1.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies ⁽¹⁾	(124)	888
Effet impôt	32	(229)
Montant net d'impôts (A)	(92)	658
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net :		
Variation d'investissement net ⁽²⁾	2 013	13 884
Variation de juste valeur des instruments dérivés ⁽³⁾	83	(58)
Effet impôt sur les éléments ci-dessus	32	(3 453)
Réserves de conversion ⁽⁴⁾	842	(28 796)
Montant net d'impôts (B)	2 971	(18 423)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	2 879	(17 765)
Résultat net	38 174	31 373
RESULTAT GLOBAL TOTAL	41 053	13 608
<i>dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	38 516	17 296
<i>dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	2 536	(3 688)

(1) Au 31 décembre 2025 l'impact est principalement lié à la hausse du taux d'actualisation de 3,30 % à 3,60 % (cf. Note 4.2.4.9).

(2) Au 31 décembre 2025 les variations de valeur su swap de change SGD/EUR ont été constatées pour un montant de 13,4 millions d'euros conformément à la note 4.2.1.10 c). Au 31 décembre 2024, l'appréciation du taux de change sud-africain impactait principalement la ligne.

(3) Cf. Note 4.2.4.8 g).

(4) Au 31 décembre 2025, l'impact résulte principalement de la dépréciation du dollar singapourien pour 26,8 millions d'euros, et dans une moindre mesure de la dépréciation du sol péruvien et du dollar américain (cf. Note 4.2.4.13 c).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.1.4 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Titres super subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Capitaux propres - Attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres - Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2023	1 572	74 061	(3 515)	-	290 287	(24 352)	300	338 343	7 974	346 318
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(2 267)	5 402	(122)	3 012	(134)	2 879
Résultat net	-	-	-	-	35 504	-	-	35 504	2 670	38 174
Résultat global total	-	-	-	-	33 237	5 402	(122)	38 517	2 536	41 053
Augmentation / Diminution de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	(9 321)	-	-	(9 321)	(1 023)	(10 344)
Actions propres	-	-	(3 909)	-	-	-	-	(3 909)	-	(3 909)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	216 922	216 922
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	124	-	-	124	(503)	(379)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	1 572	74 061	(7 424)	-	314 326	(18 950)	178	363 754	225 907	589 660
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	-	-	-	-	658	(4 727)	(111)	(4 180)	(13 585)	(17 765)
Résultat net	-	-	-	-	21 475	-	-	21 475	9 897	31 373
Résultat global total	-	-	-	-	22 134	(4 727)	(111)	17 296	(3 688)	13 608
Augmentation / Diminution de capital ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	(6 763)	(6 763)
Emission/Remboursement des titres super subordonnés ⁽³⁾	-	-	-	300 000	(5 503)	-	-	294 497	-	294 497
Dividendes versés ⁽⁴⁾	-	-	-	-	(9 320)	-	-	(9 320)	(5 100)	(14 420)
Actions propres	-	-	173	-	-	-	-	173	-	173
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	(605)	-	-	(605)	39	(566)
Au 31 décembre 2025	1 572	74 061	(7 251)	300 000	321 031	(23 678)	67	665 794	210 395	876 189

(1) Cf. Note 4.1.3.

(2) La diminution de capital représente le rachat de la totalité des actions préférentielles de ECO Industrial Environmental Engineering par les minoritaires (cf. Note 4.2.1.23).

(3) Cf. Note 4.2.2.2 b).

(4) Les dividendes aux intérêts minoritaires progressent du fait de la quote-part détenue par les actionnaires minoritaires de ECO Industrial Environmental Engineering (cf. Note 4.2.4.3).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.1.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2025	Notes
Résultat net	38 174	31 373	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(184)	(1 489)	4.2.4.20
Dividendes des coentreprises et entreprises associées	-	936	4.2.4.3.b
Amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	109 699	123 068	
Résultats de cessions	1 285	661	
Impôts différés	2 659	(2 826)	4.2.4.19
Autres produits et charges calculés	8 487	3 658	4.2.4.22
Marge brute d'autofinancement	160 120	155 380	
Impôt sur les sociétés	15 627	12 313	4.2.4.19
Coût de l'endettement financier brut, net des placements long terme	36 088	43 984	
Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers	211 836	211 677	
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾	4 856	30 671	4.2.4.5
Impôts décaissés	(15 491)	(16 212)	
Flux nets de trésorerie issus des activités opérationnelles	201 201	226 136	
Investissements corporels et incorporels	(84 729)	(109 814)	
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 319	7 824	
Augmentation des prêts et créances financières	(18 517)	(23 313)	4.2.4.22
Diminution des prêts et créances financières	2 912	3 441	4.2.4.22
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(209 132)	(942)	4.2.4.22
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(198)	(622)	4.2.4.22
Flux nets de trésorerie issus des opérations d'investissement	(304 345)	(123 426)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(9 320)	(9 320)	4.1.4
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(1 533)	(5 100)	4.1.4
Augmentation ou diminution de capital	-	(6 763)	4.1.4
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	-	292 580	4.2.2.2 b)
Trésorerie et équivalents de trésorerie sans perte/prise de contrôle	(917)	(2 429)	4.2.4.22
Variation des actions propres	(3 973)	(10)	
Nouveaux emprunts et dettes financières	267 596	553 272	4.2.4.8
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	(84 259)	(314 593)	4.2.4.8
Intérêts décaissés	(27 300)	(33 573)	4.2.4.8
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(34 092)	(36 731)	4.2.4.8
Flux nets de trésorerie issus des opérations de financement	106 200	437 332	
Total des flux de la période des activités poursuivies	3 055	540 042	
Flux de la période des activités abandonnées	-	-	
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	3 055	540 042	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	159 118	163 278	
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	163 278	701 569	4.2.4.7
Incidence des variations de cours des devises	(1 104)	1 750	

(1) Au 31 décembre 2024, suite au changement de présentation du risque des créances GER de « Provisions non courantes » en diminution des « Autres actifs non courants », un reclassement a été opéré de la ligne « Amortissements, dépréciations et provisions » à la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » à hauteur de 10,2 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

4.2.1 Principes et méthodes comptables 172

4.2.1.1	Base de préparation et de présentation des états financiers	172
4.2.1.2	Recours aux estimations	172
4.2.1.3	Méthodes de consolidation	174
4.2.1.4	Conversion des états financiers des entités consolidées libellées en devises étrangères	174
4.2.1.5	Conversion des transactions en devises	175
4.2.1.6	Information sectorielle	175
4.2.1.7	Immobilisations incorporelles et corporelles	175
4.2.1.8	Contrats de concession	177
4.2.1.9	Subventions publiques	179
4.2.1.10	Actifs et passifs financiers	179
4.2.1.11	Actions propres	181
4.2.1.12	Stocks	181
4.2.1.13	Provisions	181
4.2.1.14	Titres super subordonnés à durée indéterminée	183
4.2.1.15	Coûts d'emprunt	183
4.2.1.16	Impôts sur les résultats	183
4.2.1.17	Reconnaissance du revenu	183
4.2.1.18	Contrats de location	187
4.2.1.19	Le résultat financier	187
4.2.1.20	Le résultat opérationnel	187
4.2.1.21	Résultat net par action	187
4.2.1.22	Changement de méthode et d'estimation comptable	188
4.2.1.23	Comparabilité des comptes	188

4.2.2 Principaux mouvements de périmètre et autres faits marquants 188

4.2.2.1	Principaux mouvements de périmètre	188
4.2.2.2	Autres faits marquants de l'exercice	189

4.2.3 Périmètre de consolidation 191

4.2.4 Notes annexes aux états financiers consolidés 193

4.2.4.1	Immobilisations incorporelles	193
4.2.4.2	Immobilisations corporelles	195
4.2.4.3	Participations dans les entreprises associées	196
4.2.4.4	Autres actifs financiers non courants et courants	197
4.2.4.5	Éléments du besoin en fonds de roulement	198
4.2.4.6	Autres actifs et passifs	199
4.2.4.7	Trésorerie nette	200
4.2.4.8	Financement et gestion des risques financiers	201
4.2.4.9	Engagements envers le personnel	206
4.2.4.10	Provisions courantes et non courantes	208
4.2.4.11	Impôts différés	209
4.2.4.12	Engagements hors bilan	210
4.2.4.13	Capitaux propres	210
4.2.4.14	Produits des activités ordinaires	212
4.2.4.15	Excédent brut d'exploitation	213
4.2.4.16	Résultat opérationnel courant	214
4.2.4.17	Résultat opérationnel	215
4.2.4.18	Résultat financier	216
4.2.4.19	Impôts	216
4.2.4.20	Quote-part dans les résultats des entreprises associées	217
4.2.4.21	Ventilation par zone géographique	218
4.2.4.22	Notes complémentaires à l'état des flux de trésorerie consolidés	218
4.2.4.23	Litiges et passifs éventuels	219
4.2.4.24	Transactions avec des parties liées	219
4.2.4.25	Effectif moyen	220
4.2.4.26	Rémunération des dirigeants	220
4.2.4.27	Événements postérieurs à la clôture	220
4.2.4.28	Honoraires des Commissaires aux comptes	221

Séché Environnement SA est une société anonyme de droit français constituée le 8 juillet 1976. Elle est domiciliée en France (Les Hêtres – CS 20020 – 53811 Changé Cedex 09). Elle est détenue majoritairement par la SAS Groupe Séché.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe ») ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées, les partenariats qualifiés d'activités conjointes et les coentreprises.

Le Groupe est un spécialiste de traitement et valorisation des déchets.

4.2.1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.2.1.1 Base de préparation et de présentation des états financiers

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 5 mars 2026, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 24 avril 2026.

Les éléments d'information ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative. Les éléments chiffrés sont exprimés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne, qui est disponible sur le site Internet de la Commission européenne.

a. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Les amendements de normes IFRS suivants, publiés par l'IASB applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 :

- Amendements à IAS 21 : Absence de possibilité d'échange.

Il convient de noter que les nouvelles règles Pilier 2 de l'OCDE n'ont pas d'impact sur l'année 2025.

b. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2025

Textes	Date entrée en vigueur	Thème
Amendements IFRS 7 et IFRS 9	1 ^{er} janvier 2026	Classement et évaluation des instruments financiers
Amendements IFRS 7 et IFRS 9	1 ^{er} janvier 2026	Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles
IFRS 18 et amendements liés	1 ^{er} janvier 2027	Présentation et informations à fournir dans les états financiers
IFRS 19 et amendements liés	1 ^{er} janvier 2027	Filiales sans obligation d'information du public : informations à fournir
Amendements à IAS 21	1 ^{er} janvier 2027	Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste

L'évaluation des impacts de l'application de ces amendements et améliorations est à l'étude. Cependant ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

4.2.1.2 Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice d'un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres

facteurs, considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Ces estimations et hypothèses concernent essentiellement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie,
- La détermination du montant des provisions et des engagements de retraite,
- L'évaluation des dépréciations des créances clients,
- L'évaluation des actifs d'impôts différés.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, et sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique ci-après. Elles peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

- Impact des enjeux liés au changement climatique, à la pollution, à la biodiversité, et à l'écosystème, etc. :

En accord avec son modèle d'affaire et son programme stratégique à horizon 2030, Séché Environnement s'engage à combattre les pollutions et à accélérer la transition écologique (cf. Rapport de durabilité 2025, section 2.2.2.ESRS E-2). Cet engagement se décline en plusieurs objectifs, dont celui de lutter contre le dérèglement climatique et de s'adapter à ses conséquences. Les principaux risques identifiés portent sur :

• *Les risques associés aux effets physiques du dérèglement climatique (dits « risques physiques ») :*

(a) Augmentation de la fréquence et de la gravité d'événements extrêmes du type inondations, épisodes de sécheresse, etc. ; et

(b) Changements à long terme des conditions climatiques moyennes (ou « chroniques ») qui peuvent entraîner une élévation du niveau de la mer, des températures moyennes plus élevées, des modèles de précipitations saisonnières modifiés, un stress hydrique chronique, etc.

• *Les risques induits par la transition vers une économie bas-carbone (dits « risques de transition ») qui peuvent être de différentes natures : réglementaires, technologiques, marché, réputation. Ces risques peuvent également générer des opportunités commerciales pour le Groupe.*

Concernant les risques physiques, Séché Environnement met en place des mesures pour contrer l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles. Le Groupe a récemment achevé sa première analyse d'exposition aux risques physiques en conformité avec la taxonomie européenne avec l'appui du cabinet de conseil Carbone 4. L'ensemble des implantations du Groupe ont été analysées selon deux scénarios climatiques du GIEC, le RCP-4.5 et le RCP-8.5, pour les horizons 2030 et 2050. Pour la France, en complément de ces scénarios, le Groupe a intégré les projections de Météo France basées sur une trajectoire de réchauffement de 2,7°C (TRACC). Se conformer à cette nouvelle mesure permet d'anticiper les réglementations liées au 3^e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et les impacts spécifiques du réchauffement climatique sur le territoire national. Ces travaux sont menés par la Direction du Développement durable, conjointement avec les autres Directions de l'entreprise, s'assurant ainsi de la cohérence des engagements pris par le Groupe. Du fait des actions engagées

et de la diversification de son implantation, Séché Environnement limite l'impact du risque lié aux catastrophes naturelles et aux impacts physiques du changement climatique sur ses résultats financiers, notamment au travers (i) de ses investissements dans la modernisation de ses processus pour les rendre plus résilients aux changements climatiques, (ii) de la mise en place de plans de prévention adaptés, ainsi qu'à (iii) la mise au point de plans de continuité d'activités. De plus, Séché Environnement s'aligne avec les critères d'adaptation de la taxonomie européenne avec 6.48 % du chiffre d'affaires 2025 aligné. Enfin, le Groupe est couvert par des assurances pour les risques résiduels.

Concernant les risques de transition, l'intégration envisagée de certaines activités de la gestion des déchets dans le mécanisme EU ETS et l'augmentation de taxes carbone sont identifiées comme les principaux risques de transition. Pour gérer cette exposition, le Groupe s'est engagé très tôt dans une démarche active pour calculer et gérer ses émissions de gaz à effet de serre. Séché Environnement s'est engagé à réduire ses propres émissions de GES de 25 % d'ici 2030 par rapport à 2020 et à augmenter les émissions de GES évitées grâce à ses activités, en consacrant une part significative de ses investissements au développement de ces solutions climat. Sur son périmètre constant France, Séché Environnement a déjà réduit de 17 % ses émissions de GES entre 2025 et 2020, et a atteint l'objectif initialement fixé d'atteindre 10 % de baisse entre 2020 et 2025.

Séché Environnement considère que l'évaluation des risques climatiques est cohérente avec les engagements pris par le Groupe. La prise en compte des risques climatiques n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe au cours de l'exercice 2025.

- Impact des crises et du contexte géopolitique :

Le contexte géopolitique mondial demeure particulièrement complexe, marqué par des tensions et des conflits dans plusieurs régions. À ce jour, le Groupe Séché Environnement n'est pas directement exposé à des zones où ces conflits sont actifs, et ses activités principales ne sont pas implantées dans des régions à risque élevé. Cependant, ce contexte macroéconomique général exerce des effets indirects sur le Groupe, susceptibles d'impacter négativement la performance économique du Groupe. Le Groupe reste attentif à ces éléments d'actualité et met en œuvre des mesures de suivi et d'adaptation afin de limiter leurs impacts sur ses activités, sa performance financière et sur sa génération de trésorerie disponible. Un avertissement sur les résultats au titre de l'exercice 2025 a été publié le 2 février 2026 (cf Note 4.2.4.27).

- Impact de l'Impôt minimum mondial – Règles GloBE (Global anti-Base Erosion)- Pilier 2 :

L'article 33 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a transposé en droit interne les règles de la directive (UE) 2022/2523. La loi a pour objet de garantir un niveau minimum mondial d'imposition fixé à 15 % par juridiction pour les groupes d'entreprises multinationales. La directive est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024. Le Groupe s'est ainsi assuré qu'il respectait les tests des mesures transitoires applicables jusqu'au 30 juin 2026. L'évaluation réalisée a démontré qu'aucun impact n'est à

constater au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

4.2.1.3 Méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation de Séché Environnement comprend, outre la Société mère consolidante Séché Environnement SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle et conformément aux dispositions d'IAS 27, les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à Séché Environnement ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions

d'IFRS 10 « États financiers consolidés », le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles.

Conformément à IFRS 11 « Partenariats », ce dernier classe ses intérêts dans des partenariats, soit en tant qu'activité conjointe, soit en tant que coentreprise en fonction de ses droits sur les actifs et ses obligations au titre des passifs, relatifs au partenariat. Lors de cette évaluation, le Groupe prend en compte la structure du partenariat, la forme juridique du véhicule distinct, les stipulations contractuelles et le cas échéant d'autres faits et circonstances. À l'examen de ces nouvelles dispositions, il apparaît que le Groupe ne dispose que de coentreprises. En conséquence, ces dernières sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IFRS 11.

4.2.1.4 Conversion des états financiers des entités consolidées libellées en devises étrangères

La devise d'établissement des états financiers consolidés est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Le bilan est converti, dans les comptes consolidés du Groupe, sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de la période. Le compte de résultat, ainsi que l'état des flux de trésorerie sont convertis sur la base du taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change.

Les écarts de conversion constatés tant sur les éléments du bilan (variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de clôture de l'exercice en cours) que sur le résultat (variation entre les cours moyens et ceux de clôture de l'exercice) sont portés dans les capitaux propres consolidés :

- pour la part attribuable aux propriétaires de la société mère ;
- et pour la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les réserves de conversion s'y rapportant sont reconnues en résultat.

4.2.1.5 Conversion des transactions en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture des comptes, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont portés en compte de résultat.

Tous les écarts résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à l'exception des écarts sur les emprunts en

monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces écarts sont, dans ce cas, comptabilisés directement en capitaux propres et imputés sur les autres éléments du résultat global jusqu'à la sortie de l'investissement net où ils seront recyclés en résultat.

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe ECO réalisée en dollars singapouriens au cours du 2nd semestre 2024, le Groupe a depuis mis en place une couverture du prêt intra-groupe singapourien faisant partie d'un investissement à l'étranger (cf. Note 4.2.1.10 c).

4.2.1.6 Information sectorielle

Le PDO (principal décideur opérationnel) dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent, indifféremment, des prestations de traitement de déchets de type DD (déchets dangereux) ou DND (déchets non dangereux), auprès d'une clientèle très diversifiée (collectivité et/ou industriel), dans des installations diverses, dans un cadre réglementaire unique, principalement en France.

À chaque typologie de déchet ne correspond pas une typologie de clientèle ni même une typologie de traitement. À chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de déchets, de traitement ou de clientèle. Les

offres faites par le Groupe à ses clients intègrent cette diversité dans la nature des déchets et dans les filières. L'intégration constante des activités du Groupe ne fait que renforcer cet état de fait.

De fait, l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe réalisée par le PDO s'effectuent sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelles que soient les entités juridiques.

Le Groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de la propreté.

4.2.1.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

a. Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué comme étant la différence entre :

(i) la juste valeur de la contrepartie transférée, et dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et

(ii) la quote-part du Groupe dans le solde net des montants (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs et passifs éventuels assumés.

Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, le goodwill est majoré d'autant.

Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective du goodwill.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale ne donnent pas lieu à constatation d'un goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

Les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne « dépréciation d'actifs », et est irréversible.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe, comptabilisées à l'actif selon les dispositions d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles », sont principalement composées :

- de potentiels ou de droits d'exploitation : ils sont représentatifs de la valeur payée pour un site du fait de ses qualités intrinsèques le rendant particulièrement utile à l'exploitation d'un site d'enfouissement ;
- de droit incorporel reconnu dans le cadre de l'application des dispositions d'IFRIC 12 « Accords de concession de services ». Les immobilisations incorporelles reconnues à l'actif à ce titre représentent le droit du concessionnaire à facturer les usagers de service public ;
- de frais de développement : ils correspondent aux études engagées relatives à l'innovation technologique, à

l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ils font l'objet d'une comptabilisation à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance tels qu'édictés par la norme IAS 38 sont remplis ;

- de brevets et de logiciels.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur dans les conditions décrites à la Note 4.2.1.7 d « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles ».

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le groupe des composants qui les constituent, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant de l'immobilisation.

L'amortissement est pratiqué sur la base de la valeur comptable, nette le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Immobilisations	Durée d'amortissement pratiquée (en années)
Constructions	5 à 25 ans
Installations complexes	1 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	1 à 25 ans

L'amortissement des alvéoles des sites d'enfouissement est constaté au fur et à mesure de leur remplissage.

retraitement des biens à l'actif du bilan et de la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location, entrant dans les critères de la norme IFRS 16, font l'objet du

d. Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours, un test est réalisé au moins une fois par an ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Environnement estime pertinent de considérer que son périmètre d'activité est constitué d'une seule UGT ;

- sur la zone internationale, l'interdépendance des flux se trouve pénalisée par une réglementation sans cesse plus contraignante, compliquant les flux transfrontaliers entre les pays dans lesquels opère le Groupe. De fait, il apparaît pertinent au Groupe de considérer sur cette zone, 8 UGT, représentant les 8 zones géographiques dans lesquels le Groupe opère : Afrique australe, Asie, Allemagne, Chili, Espagne, Italie, Mexique et Pérou.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants :

- sur la zone géographique France, en raison de l'intégration sans cesse croissante des métiers du Groupe, du développement de l'offre globale et par voie de conséquence des opérations et flux intra-groupes, Séché

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels. Il est précisé que :

- Les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 3 exercices (hors l'exercice en cours) et les années 4 et 5 sont projetées à l'identique de l'année 3. Les business plans précédemment mentionnés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant.

- Une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini. Sur le périmètre Europe le taux de croissance à l'infini retenu est de 1,90 % au 31 décembre 2025 contre 1,78 % au 31 décembre 2024 ; Sur les autres périmètres, le taux de croissance retenu est de 2 % au 31 décembre 2025 contre 2 % au 31 décembre 2024.
- Des taux d'actualisation différenciés par pays sont retenus. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Ces taux reflètent les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital dans chacun des pays. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie hors effet impôt conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » :

Taux actualisation	2024	2025
France	7,80 %	7,80%
Afrique du sud	13,10 %	13,00%
Namibie	-	14,20%
Asie	-	7,70%
Allemagne	7,50 %	7,40%
Chili	9,40 %	9,10%
Espagne	8,90 %	9,00%
Italie	9,80 %	9,70%
Mexique	10,20 %	10,10%
Pérou	8,90 %	8,70%

Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles contrairement à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles. L'ensemble de ces pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne « autres éléments non courants ».

4.2.1.8 Contrats de concession

Le Groupe développe la part de ses activités de délégataire de service public. Les contrats concernés sont à ce jour portés par les sociétés Mo'UVE, Sénerval et Valo'Loire.

Ils prévoient, moyennant rémunération, le transfert par les concédants du droit d'exploiter des installations dédiées.

- Ces installations sont, soit mises à la disposition du concédant à titre gratuit et éventuellement améliorées par le concessionnaire sur la durée du contrat, soit construites puis exploitées par le concessionnaire.
- L'utilisation des actifs se fait en priorité au profit des activités apportées par les autorités concédantes (sans garantie de tonnages ou de rémunération minimum). Les contrats prévoient également les conditions d'intéressement et/ou d'indemnisation de la collectivité aux résultats dégagés sur l'activité apportée par les autres usagers du service.

- Les contrats prévoient, aux termes de ces derniers, les conditions de transfert, à la collectivité, de ces installations concédées.
- La rémunération des prestations est soumise à révision via des clauses de révision de prix en fonction le plus souvent de l'évolution d'indices industriels. Lorsque les rémunérations des prestations de construction sont nettement identifiées et indépendantes de l'utilisation de l'actif, les clauses de révisions portant sur ces rémunérations sont étroitement corrélées à l'évolution du coût de financement des constructions.
- Ces contrats prévoient également une obligation d'entretien et de réparation des actifs concédés.

Ces contrats de concession sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » :

- Le droit d'exploiter les infrastructures est reconnu au bilan, soit en actif financier si l'analyse du contrat conclut que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie de la part du concédant, soit en actif incorporel si l'analyse du contrat conduit à considérer que ce droit s'apparente au droit accordé par le concédant de facturer les utilisateurs du service public. Les actifs incorporels reconnus dans ce cadre sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des infrastructures générant ce droit.
- Les prestations de construction ou d'amélioration des installations existantes et les prestations d'exploitation sont comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 15 décrites dans la note 4.2.1.17 « Reconnaissance du revenu ».
- Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées en charges. Elles font l'objet d'une comptabilisation en charges à payer lorsqu'il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et la réalisation de ce dernier.

Les principales dispositions des différents contrats sont précisées ci-dessous :

Contrat	Type de prestation	Durée	Clause de révision de prix	Révision contractuelle du contrat	Option de renouvellement	Option de résiliation
SÉNERVAL	Construction			Non	Non	Oui, cas de manquement grave ou intérêt général
	Exploitation	Jusqu'en 2030	Mensuel, selon indice			
MO'UVE	Construction	Jusqu'au 30 juin 2024		Non	Non	Oui
	Exploitation	Jusqu'en 2040	Annuel, selon indice			
VALO'LOIRE	Construction	Jusqu'en 2029		Non	Non	Oui
	Exploitation	Fin 31 mars 2045	Annuel, selon indice			

Mo'UVE est une société créée en fin d'année 2020 dont l'activité consiste à assurer la gestion de l'unité de valorisation énergétique de Montauban pour une durée de 20 ans. La mise en exploitation est effective depuis le 1^{er} juillet 2024 pour un montant global des travaux de 55 millions d'euros (hors capitalisation des coûts d'emprunt de 3,1 millions d'euros). Un premier avenant du 16 mars 2023 avait permis la mise à jour du contrat de DSP sur le calendrier d'exécution des travaux et la prise en charge des surcoûts. Il avait également permis de préciser les conditions d'actualisation du montant des travaux et de la rémunération financière, ainsi que la mise en œuvre de la fixation anticipée du taux du crédit long terme. Le 2nd avenant a été signé le 25 avril 2025. Dans le cadre de l'avenant n°2, Mo'UVE a été indemnisée d'une partie des surcoûts et autorisée à accueillir sur l'UVE des déchets tiers complémentaires (pour 40 000 t/an). Un nouvel avenant interviendra d'ici la fin de l'année 2026.

S'agissant du contrat de Sénerval, ce dernier a fait l'objet de plusieurs avenants depuis le 7 novembre 2014, date à laquelle la DIRECCTE a arrêté les installations du fait de la présence d'amiante révélée sur l'ensemble des fours lors des travaux de rénovation de chaudière. Ces avenants ont prescrit les modalités de prise en charge par la collectivité, en sa qualité

de propriétaire des installations, des surcoûts et pertes d'exploitation subis par le délégataire. Cette prise en charge a pris la forme d'indemnités directes et d'augmentation de la redevance proportionnelle. Cette dernière forme de prise en charge induit la constatation d'une créance recouvrable sur la durée résiduelle de la délégation. Les conditions d'indemnisation du délégataire sont prescrites par plusieurs avenants, dont l'avenant 13 signé le 13 janvier 2025 approuvé par le Conseil municipal du 18 décembre 2024.

Concernant Alcea, le contrat de concession a pris fin le 31 mars 2025. La nouvelle DSP, Valo'Loire, a pris le relai à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée de 20 ans suite à la signature du contrat intervenu le 29 janvier 2025 avec Nantes Métropole et les sept collectivités locales. Valo'Loire assure l'exploitation et la maintenance de l'actuel et du futur Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de la Prairie de Mauves. L'investissement de 301 millions d'euros est financé par 147 millions d'euros de subventions publiques, le solde par un emprunt bancaire. Les dépenses des travaux ont débuté en 2025, avec un déploiement progressif des nouvelles infrastructures pour une mise en service prévue en 2029 (cf. Note 4.2.2.1 a).

4.2.1.9 Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions d'investissements sont comptabilisées en diminution de l'actif brut et constatées en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

4.2.1.10 Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- des actifs financiers non dérivés ;
- des passifs financiers non dérivés ;
- des instruments dérivés.

Leur comptabilisation par le Groupe suit les principes édictés par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » : lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés en coût amorti, à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat. Selon IFRS 9, ce classement est fixé en fonction :

- de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres) ;
- des caractéristiques de leurs flux contractuels ;
- du modèle de gestion (manière dont l'entité gère ses actifs financiers).

Les règles de classement et d'évaluation par catégorie d'actifs et passifs financiers se présentent comme suit :

IFRS 9	
Catégorie	Séché Environnement
Actifs à la juste valeur par le résultat	Trésorerie et équivalents de trésorerie : dépôts à vue, SICAV monétaires Titres immobilisés non consolidés Parts OPCVM (*)
Option : actifs à la JV par les autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	Non applicable : option irrévocable par catégorie d'actifs non retenue par le Groupe
Actifs au coût amorti	Créances rattachées à des participations non consolidées Dépôts et cautionnements Créances clients & autres débiteurs
Passifs au coût amorti	Emprunts bancaires Dettes commerciales et autres dettes
Passifs à la juste valeur par le résultat	Non applicable au Groupe

(*) Ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie.

a. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent des instruments de capitaux propres, les prêts et créances rattachées à des participations non consolidées, les créances opérationnelles, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement :

- les titres des sociétés non consolidées, dont la juste valeur est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette connue ;
- les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IFRS 7.

Les instruments de capitaux propres sont enregistrés par défaut à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à sa date de comptabilisation initiale (sauf instruments détenus à des fins de transaction) sans recyclage possible des plus ou moins-

values de cession en résultat. En cas d'option, les dividendes restent enregistrés en résultat.

Ces actifs financiers sont évalués par juste valeur par le biais du compte de résultat impactant la ligne « autres produits et charges financières » du résultat financier :

- les titres non cotés, dont la juste valeur est déterminable sur la base de données observables, telles que l'évaluation d'expert indépendant, sont considérés de niveau 2 ;
- les titres non cotés dont la juste valeur est déterminable sur la base de modèle d'évaluation (actualisation de cash-flow futurs, multiple, etc.) sont considérés de niveau 3.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les prêts, les dépôts et cautionnements, les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les créances opérationnelles.

Cette catégorie d'actifs est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale (ce qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale), puis au coût amorti (selon la méthode du taux d'intérêt effectif « TIE »).

Le Groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie prévue de certains de ses actifs financiers.

Dépréciation des créances commerciales

Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de la créance commerciale. L'évaluation du risque est réalisée sur la base des données historiques des pertes réelles, de la balance âgée des créances, et en fonction de l'estimation du risque de défaut attendu tenant compte des garanties et des assurances de crédit contractées. Les pertes de crédit attendues sont constatées en résultat opérationnel courant sur la ligne « Amortissements, dépréciations et provisions ».

Dépréciation des autres prêts et créances

La dépréciation est évaluée, au cas par cas, compte tenu de la dégradation potentielle du risque de crédit des contreparties sur un horizon de 12 mois.

b. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts et autres financements, les concours bancaires courants, et les dettes opérationnelles.

Les passifs financiers du Groupe sont évalués initialement à leur juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

c. Instruments dérivés

Les instruments dérivés comprennent les options d'achat et les instruments de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée sur la base de modèle d'évaluation utilisant des données observables (de taux, notamment), et est donc considérée de niveau 2.

Le Groupe utilise des swaps de taux pour gérer son risque de taux lié au financement. Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe, ou d'un taux fixe à un taux variable. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts.

Le Groupe utilise par ailleurs un swap de change pour couvrir le risque de change EUR/SGD de l'investissement singapourien (cf. Note 4.2.1.5). Ce swap répond aux critères de qualification imposés par la norme IFRS 9. Ainsi, les variations de valeur du swap de change (autre que la valeur temps) sont enregistrés en autres éléments du résultat global en réserves de conversion de manière symétriquement inversée aux réserves de conversion constatées au titre du capital social, à la ligne

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme et des placements liquides dans les valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de Sicav monétaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur de niveau 1 et toute variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les dépôts à terme sont disponibles à tout moment. La rémunération minimum est garantie, par tranche croissante semestrielle. Tout déblocage avant l'échéance est possible sans pénalités. Ces dépôts font l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

La juste valeur des dettes financières est déterminable sur la base de données observables (de taux), et est donc considérée de niveau 2.

La juste valeur des dettes opérationnelles est quasiment égale à leur valeur comptable compte tenu de la courte échéance de ces instruments.

« Variation d'investissement net » du tableau de l'état du résultat global consolidé. Seul le report/déport, représentant le différentiel de taux de change EUR/SGD, impacte le résultat financier.

Concernant ces opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur de ses instruments dérivés.

L'efficacité est prouvée s'il existe une relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture et que celles-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement.

Seule la partie efficace d'une relation de couverture est prise en compte pour la comptabilité de couverture et est ainsi reconnue dans les autres éléments du résultat global. L'inefficacité est comptabilisée au résultat financier sur la ligne « coût de l'endettement financier net ». La reconnaissance de la variation de la valeur temps des options est enregistrée en autres éléments du résultat global, à la ligne « Variation de juste valeur des instruments dérivés ».

Les pertes ou gains accumulés en capitaux propres liés aux instruments de couverture sont recyclés au résultat financier sur la ligne « coût de l'endettement financier net », comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise.

4.2.1.11 Actions propres

Les actions autocontrôlées sont constatées en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de la cession d'actions propres ainsi que les dividendes liés sont imputés, nets d'impôt, directement sur les capitaux propres.

4.2.1.12 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

4.2.1.13 Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. À défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le

Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée à la Note 4.2.4.10 « Provisions courantes et non courantes ».

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les dépenses de suivi trentenaire, les coûts de gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée ainsi que des risques et litiges divers.

a. Provisions pour suivi trentenaire

Le Parlement européen a adopté le 26 avril 1999 une nouvelle directive européenne relative à la mise en décharge des déchets. Cette directive prévoit notamment la répercussion dans le prix d'élimination des déchets admis en décharge, de l'ensemble des coûts afférents : installation, exploitation, garantie financière, désaffectation du site et entretien.

Par ailleurs, la réglementation française du 9 septembre 1997 prévoit l'obligation de suivi long terme sur 30 ans pour toutes les installations susceptibles d'être exploitées après le 14 juin 1999.

De fait, le Groupe constitue, pour ses centres de stockage de déchets ultimes des provisions pour suivi trentenaire.

Les dépenses de suivi trentenaire se composent principalement de coûts de traitements des lixiviats et

biogaz et d'entretien et surveillance du site. Ces coûts font l'objet d'un chiffrage estimatif sur la base notamment de l'estimation des volumes de lixiviat à traiter (au regard des tonnages enfouis et des données de pluviométrie observées et du degré de perméabilité de la couverture de l'alvéole) et des coûts standards moyens préconisés par l'Ademe ou de coûts moyens réellement observés.

La provision est constituée progressivement au cours de la période d'exploitation, puis sera reprise pendant la période de suivi trentenaire. La variation de la provision impacte le résultat opérationnel courant sur la ligne « Amortissements, dépréciations et provisions ».

S'agissant de provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois, les provisions de suivi trentenaire font l'objet d'une actualisation financière constatée en résultat financier sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».

b. Provisions pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée

Une provision pour gros entretien et renouvellement est constituée afin de couvrir les coûts de maintenance et renouvellement des installations des sites en gestion déléguée, nécessaire pour rendre les installations en état

d'exploitation à la fin du contrat. La variation de la provision impacte le résultat opérationnel courant sur la ligne « Amortissements, dépréciations et provisions ».

c. Provisions pour litiges divers

Elles sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Particulièrement dans le cas de vérification fiscale, le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une

provision si la Société concernée et le Groupe estiment que les points soulevés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de leur position dans le contentieux en cours les opposants à l'administration.

d. Engagements envers le personnel

Le Groupe participe à des régimes complémentaires de retraite ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, l'engagement du Groupe se limite au versement des cotisations prévues. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période.

Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies regroupent principalement la couverture sociale et médicale.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit aux salariés ou à certaines catégories d'entre eux le niveau futur de prestations ou ressources complémentaires définies dans l'accord ou la convention collective, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent soit être financés par des versements à des fonds externes spécialisés, soit être gérés de manière interne.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision selon la méthode des unités de crédits projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés. Les hypothèses actuarielles (date de départ à la retraite, évolution de carrière et augmentation des salaires, probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite) utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. Ces hypothèses sont présentées à la Note 4.2.4.9 « Engagements envers le personnel ».

L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », le Groupe applique les principes suivants :

- Les pertes et gains actuariels (changement d'hypothèses ou effet d'expérience) sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » ;
- L'intégralité des impacts des nouvelles modifications de régime est constaté en « résultat opérationnel courant » ;
- L'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe sont reconnus au bilan consolidé ;
- Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

La charge de l'exercice comprend :

- Le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime, sont comptabilisés en résultat opérationnel courant dans la rubrique « dotations nettes aux provisions et dépréciations » ;
- L'impact de la désactualisation de la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en résultat financier dans la rubrique « autres charges financières » et « autres produits financiers ».

Les droits des conventions collectives pour lesquelles ces droits sont définis par tranche d'ancienneté sont étalés de manière linéaire pour chaque salarié sur les dernières années de sa carrière qui ont donné lieu à l'acquisition de nouveaux droits.

Pour les régimes à prestations définies financés par des fonds de pension, les actifs de ces plans sont évalués à leur juste valeur.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent principalement les filiales françaises du Groupe.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision concernent le versement de gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société. Toutefois, s'il s'avère que les versements antérieurs cumulés excèdent le montant de l'engagement à la date de clôture, une charge constatée d'avance est comptabilisée dans les comptes pour la différence.

L'obligation est présentée au bilan, nette, des actifs de régime évalués à la juste valeur.

4.2.1.14 Titres super subordonnés à durée indéterminée

Comme décrit à la Note 4.2.2.2 b), Séché Environnement a émis en octobre 2025 des titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 300 millions d'euros, assortie d'un coupon de 5,87 %, révisable à compter du 9 avril 2031 tous les cinq ans par la suite.

Séché Environnement peut choisir de ne pas rembourser les titres et les détenteurs de titres n'ont pas le droit d'exiger leur remboursement sauf cas extrêmes de liquidation judiciaire ou de cession totale de l'entreprise par exemple. Il en va de même pour le paiement des intérêts, pour lequel Séché environnement peut choisir de reporter le paiement de tout ou partie des intérêts courus à date (sauf en cas de

distribution de dividendes aux actionnaires). Compte tenu de ses caractéristiques intrinsèques conférant à Séché Environnement un droit inconditionnel d'éviter de verser de la trésorerie pour les titres ou les intérêts, ces titres sont classés comme des instruments de capitaux propres conformément à la norme IAS 32.11. Par conséquent, tout paiement effectué est comptabilisé en déduction des capitaux propres.

Les coûts directement attribuables à cette émission ont été comptabilisés dans les capitaux propres conformément à la norme IAS 32.35 (cf. Note 4.1.4).

4.2.1.15 Coûts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception :

- Des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus : ces derniers sont incorporés au coût de ces actifs ;

- Des coûts directement attribuables à la mise en place d'un financement ou d'un refinancement : ces derniers sont comptabilisés en déduction du financement instauré et recyclés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

4.2.1.16 Impôts sur les résultats

a. Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Il est précisé que l'option pour le régime de Groupe a été renouvelée au 1^{er} janvier 2005 pour une nouvelle période de 5 ans puis par tacite reconduction

par période de 5 ans. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Séché Environnement.

b. Imposition différée

Des impôts différés sont calculés et comptabilisés généralement sur toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Ils sont calculés selon la règle du report variable, société par société. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la Société a un horizon probable de les récupérer au cours des prochaines années, au regard de ses perspectives d'activité et de la réglementation fiscale en vigueur.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque entité fiscale. Les

Le Groupe applique l'exception offerte par l'amendement d'IAS 12 prévoyant une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés induite par la réforme fiscale internationale Pilier 2, applicable jusqu'à une nouvelle décision de l'IASB.

4.2.1.17 Reconnaissance du revenu

La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.

La norme préconise de comptabiliser le chiffre d'affaires au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (à un instant donné ou au fur et à mesure).

Les contrats clients du Groupe Séch  Environnement sont scind s en contrats conclus avec les collectivit s et avec les industriels :

- Contrats avec les collectivit s :

Sur les march s pass s avec les collectivit s, les contrats sont en g n ral pluriannuels (3   5 ans, renouvelables par tacite reconduction) : s'agissant de cat gories de d chets de nature assez homog ne dans le temps et leur production  tant assez r currente, leur tarification est contractualis e en fonction de leur nature et pond r e par les volumes.

Toutefois, il faut noter au sein de ce portefeuille clients collectivit s, la particularit  et l'importance des contrats de D l gation de Service Public (DSP), actuellement au nombre de 3 (cf. Note 4.2.1.8 « Contrat de concession »), conclus pour la gestion d l gu e d'incin rateurs d'ordures m nag res.

Font exception   cette contractualisation pluriannuelle notamment les contrats de d pollution/d contamination qui sont n cessairement ponctuels (de quelques jours   quelques mois en g n ral) compte tenu de leur nature. Ils peuvent  tre de taille unitaire variable, et quelquefois significative   l' chelle du Groupe (de quelques centaines de milliers d'euros   quelques millions d'euros) compte tenu de l'importance des travaux.

- Contrats avec les industriels :

Sur les march s pass s avec les industriels, les contrats sont principalement ponctuels (inf rieurs   un an). En effet, s'agissant de cat gories de d chets par nature tr s h t rog ne, la tarification des prestations est  troitement d pendante de la nature chimique des d chets, de leur dangerosit , de la difficult  des traitements requis, de la disponibilit  des outils, etc. Chaque « lot » de d chets produit par un client industriel est ainsi tarif  diff remment,  tant entendu qu'un m me client peut produire,   diff rents moments, diff rents types de d chets. Les prestations propos es de fa on distincte consistent, selon les cas, en l'enfouissement, l'incin ration, le tri ou le transport des d chets.

Entrent  galement dans ce mode de tarification les contrats de d pollution conclus avec les industriels, avec les m mes caract ristiques que les contrats de d pollution conclus avec les collectivit s.

Font exception notable   cette pratique :

- Les contrats d'externalisation de la gestion de d chets pass s avec de grands industriels, qui sont en g n ral conclus pour des dur es initiales moyennes de 18 mois   5 ans.
- Les contrats de fourniture d' nergie issue des activit s de valorisation  nerg tique, qui pour certains entrent dans un cadre contractuel r glement , donnent lieu   des contractualisations longues ou donnent lieu   des contractualisations pluriannuelles, mais de dur e variable.

L'analyse de ces types de contrats au regard d'IFRS 15 est décrite ci-dessous :

	Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Délégation de service public	Ces contrats conclus avec des collectivités peuvent inclure des prestations de construction (incinérateur, plateforme) et d'exploitation des installations pour le traitement des déchets apportés par les collectivités. Ils peuvent aussi prévoir la possibilité pour l'exploitant d'utiliser les capacités résiduelles des installations pour le traitement des déchets de tiers et de revendre les résidus ou l'énergie produits par le traitement.	<p>Contrat avec les collectivités comportant parfois 2 obligations de prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • construction • traitement des déchets <p>Maintenance des équipements et obligations de gros entretien et renouvellement considérées comme des coûts nécessaires pour rendre la prestation de service et non comme des obligations de prestations.</p> <p>Contrat avec les tiers (utilisation de la capacité résiduelle) comportant une obligation de prestations liée aux traitements des déchets.</p> <p>Contrat avec les tiers comportant une obligation de prestations liée à la vente des résidus ou d'énergie.</p>	<p>Le prix est généralement composé d'une part fixe forfaitaire et d'un montant à la tonne de déchets traités. Il n'a pas été identifié de contrepartie variable significative.</p> <p>Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.</p> <p>Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la quantité de résidus ou énergie produits.</p>	<p>Pour la partie construction : à l'avancement des travaux. Pour la partie traitement de déchets : partie fixe afférente à la période + à l'avancement sur la base du tonnage traité.</p> <p>À l'avancement après déduction des produits reversés à la collectivité prévus contractuellement.</p> <p>À l'avancement après déduction des produits reversés à la collectivité prévus contractuellement.</p>
Assainissement	Ces contrats sont relatifs à des prestations de recherche de fuites, diagnostic, détartrage et débouchage des canalisations, dégorgeage d'urgence, nettoyage de cuve à fioul, bac à graisse et produits dangereux, vidange de fosse septique.	Contrat comportant une obligation de prestations liée à la prestation de service et au traitement.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant unitaire et au tonnage pompé.	À l'issue de la réalisation de la prestation.
Enfouissement	Ces contrats regroupent des prestations de stockage de déchets dangereux et de déchets non dangereux.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au stockage des déchets.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets stockés.	À l'avancement sur la base du tonnage stocké.
Incinération	Ces contrats sont relatifs aux traitements thermiques (tels que l'incinération) des déchets dangereux et non dangereux.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au traitement thermique des déchets.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	À l'avancement sur la base du tonnage traité.
Tri/plateforme	Ces contrats prévoient une prestation de collecte, prétraitement de déchets valorisables (tri mécano biologique, maturation, déchets d'activités économiques, combustible solide de récupération, bois), prestations de tri effectués par les centres de tri du Groupe et gestion des solutions de destruction.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au tri des déchets et/ou au traitement des déchets.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	À l'avancement sur la base du tonnage traité.
Offres globales	Ces contrats concernent une offre globale de réalisation des prestations pouvant porter sur dépollution, collecte, tri, transport et radioprotection.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au service global de dépollution.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation.	À l'avancement sur la base de la réalisation des phases de travaux définies contractuellement.

	Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Dépollution Déshydratation Désamiantage Pyrotechnie Radioprotection	Ces contrats sont conclus pour des prestations de dépollution des sols, des bâtiments pollués (démantèlement, élimination, maintenance).	Contrat comportant une obligation de prestations de dépollution.	Pour la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités. Pour la dépollution, le désamiantage, la pyrotechnie et la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation.	À l'avancement sur la base du tonnage traité. À l'avancement en fonction de la réalisation de la prestation.
Transport	Ces contrats sont conclus pour des prestations de transport de déchets, Refiom, Refidi et mâchefers.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au transport des déchets.	Le prix est généralement fixé sur la base d'une grille tarifaire par tonne au kilomètre parcouru prenant en compte le département de départ/d'arrivée et le type de véhicule utilisé pour la réalisation de la prestation.	À l'issue de la réalisation de la prestation.
Valorisation matière	Ces contrats sont conclus pour des prestations de régénération de produits usagés, de purification d'intermédiaires de synthèse, de décontamination des métaux, et de traitement des gaz.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au traitement des polluants.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de produit traité ou obtenu.	À la livraison sur la base des quantités produites.
Valorisation énergétique	Ces contrats ont pour objet la fourniture d'électricité et de vapeur à base de biogaz, de CSR ou de bois.	Contrat comportant une obligation de prestations liée à la vente d'énergie	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la quantité d'énergie produite.	À la livraison sur la base des quantités produites

Concernant les contrats pluriannuels, lorsqu'il apparaît probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, une perte à terminaison est constatée en charge de la période pour la totalité de la différence. L'appréciation du caractère déficitaire se fait au niveau du contrat selon les dispositions d'IAS 37. Un contrat est qualifié de déficitaire dès lors que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus au contrat. Le Groupe comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à un contrat avant toute comptabilisation d'une provision séparée pour le contrat déficitaire.

Enfin, la comptabilisation de la contrepartie des produits des activités ordinaires générées dans le cadre des activités de concession de service public est comptabilisée conformément à l'interprétation IFRIC 12 (cf. Note 4.2.1.8 « Contrats de concession »).

Précision sur la notion d'Offres globales

La notion d'« Offre globale » constitue en réalité une offre de services en tant que telle, offre suivie de façon distincte des autres prestations.

Il s'agit d'une offre de gestion des déchets proposée à des industriels souhaitant bénéficier d'une prestation intégrée, à réaliser généralement sur le site industriel lui-même (il s'agit des déchets générés par les industriels). L'offre ainsi proposée couvre globalement la collecte des déchets sur le site, le tri

de ces déchets et leur transport et traitement. Nous considérons que cette offre constitue une unique obligation de prestation.

Cette prestation est par nature récurrente (elle intervient en continu sur base journalière), de longue durée et fait l'objet de contrats pluriannuels d'une durée initiale comprise entre 18 mois et 5 ans.

Cette offre est facturée sur une base mixte :

- une base forfaitaire au titre de la prestation de gestion récurrente (rémunération des équipes du Groupe intervenant directement sur le site du client industriel),
- une part variable qui dépend des tonnages effectivement traités.

Dans les deux cas, la prestation « Offre globale » est facturée sur la base d'un transfert continu du contrôle de la prestation, en fonction des unités d'œuvres consommées (facturation sur une base proche des temps réellement passés par les équipes sur place et partie variable facturée en fonction des tonnages réellement collectés/évacués).

La prestation « Offre globale » étant rendue progressivement, son chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement. Dans la mesure où la facturation reflète le rythme selon lequel la prestation est rendue au client et en application de la simplification pratique offerte par le paragraphe B16 d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de l'« Offre globale » est comptabilisé sur la base de la facturation faite au client.

4.2.1.18 Contrats de location

a. Dispositions de la norme

La norme IFRS 16 instaure, côté preneur, un modèle de comptabilisation unique visant à enregistrer un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat, en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers. Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par l'amortissement de l'actif et par les intérêts sur la dette de loyer.

b. Critères d'analyses

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a exclu les contrats de courte durée ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur par mesure de simplification.

4.2.1.19 Le résultat financier

a. Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « produits de trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend principalement les revenus des instruments financiers portés par le Groupe nets des éventuelles dépréciations constatées et le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

b. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE ») ainsi que le résultat des produits de dérivés de taux relatifs à la dette brute qualifiés comptablement ou non de couverture, et les coûts des couvertures.

4.2.1.20 Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les autres éléments non courants. Ceux-ci comprennent principalement les résultats sur cessions d'actifs incorporels et corporels, les pertes de valeur des goodwill et des autres actifs incorporels, les coûts exclus du cours normal des affaires par nature tels que des

4.2.1.21 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les hypothèses suivantes sont également retenues :

La durée retenue pour chaque contrat est déterminée sur la base de la période non résiliable prévue contractuellement et de toute option de prolongation ou résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer. Concernant les baux standards « 3/6/9 », le groupe tient compte des conclusions de l'ANC du 3 juillet 2020.

Les loyers variables fondés sur l'utilisation ou la performance de l'actif n'ont pas été inclus dans les paiements du contrat pour déterminer la dette de location. Il s'agit par exemple des mises à disposition des installations facturées à la tonne de déchets.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent principalement aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change relatif aux instruments financiers et les variations de valeur des instruments de capitaux propres, à la désactualisation des provisions, aux variations de juste valeur des Autres titres non consolidés qualifiés de juste valeur par résultat, aux commissions bancaires y compris les commissions de non-utilisation des lignes de crédit confirmées.

coûts induits par des plans de compétitivité et des charges de restructuration, ainsi que des produits et charges relatifs aux variations de périmètre (les plus ou moins-values sur cessions de sociétés consolidées, les impacts des changements de contrôle, et les coûts encourus dans le cadre des acquisitions de sociétés consolidées).

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté des effets des options dilutives.

01

02

03

04

05

06

07

08

4.2.1.22 Changement de méthode et d'estimation comptable

a. Changement de méthode comptable et d'estimation comptable

Aucun changement n'est intervenu au cours de la période.

b. Changement de présentation comptable

Aucun changement de présentation comptable n'a eu lieu au cours de la période.

Par ailleurs, le Groupe s'est conformé aux évolutions normatives précisées dans la Note 4.2.1.1 « Base de préparation et de présentation des états financiers ».

4.2.1.23 Comparabilité des comptes

La prise de contrôle du Groupe singapourien ECO Industrial Environmental Engineering, réalisée le 18 juillet 2024, n'avait pas impacté le compte de résultat consolidé au cours du 1^{er} semestre 2024.

Les données au 30 juin 2025 de cette acquisition sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025 Publié	Groupe ECO	Total variation	31 décembre 2025 Retraité
Chiffre d'affaires	1 253 535	37 080	37 080	1 216 455
Excédent brut d'exploitation	225 446	15 807	15 807	209 639
Résultat opérationnel courant	82 091	11 549	11 549	70 542
Résultat opérationnel	81 516	11 409	11 409	70 107
Résultat financier	(42 146)	(388)	(388)	(41 758)
Résultat net	31 373	10 123	10 123	21 249
Résultat net - Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(9 897)	(4 757)	(4 757)	(5 141)
Résultat net - Attribuables aux propriétaires de la société mère	21 475	5 366	5 366	16 109

Les autres impacts significatifs de l'acquisition du Groupe ECO au 31 décembre 2024 avaient été les suivants :

- des coûts de transaction à hauteur de 7,1 millions d'euros comptabilisés en résultat opérationnel – ligne « Effet des regroupements d'entreprises » (cf. Note 4.2.4.17) ;
- un décaissement à hauteur de 207,6 millions d'euros à la ligne « Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état des flux de trésorerie consolidés (cf. Note 4.2.4.22).

Les actions de préférence émises par le Groupe ECO, pour un montant total de 20 millions de dollars singapouriens, dont bénéficiait chacun des actionnaires au prorata de leur participation respective, ont été intégralement rachetées au cours de l'exercice 2025. Cette opération se traduit par une diminution des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, pour un montant de 6,8 millions d'euros (cf. Note 4.1.4).

4.2.2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS

La liste des filiales et entreprises associées du Groupe est présentée à la Note 4.2.3 « Périmètre de consolidation ».

4.2.2.1 Principaux mouvements de périmètre

a. Nouveau contrat de délégation de service public avec Nantes Métropole

Une nouvelle délégation de service public (DSP) a pris effet à compter du 1^{er} avril 2025, pour une durée de 20 ans, confiant à Séché Environnement en tant que délégataire via sa filiale Valo'Loire, détenue à hauteur de 100 %, l'exploitation et la maintenance de l'actuel et du futur Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de la Prairie de Mauves. Valo'Loire est consolidée par intégration globale.

La précédente DSP portée par Alcéa a pris fin au 31 mars 2025. À cet effet, une facturation pour bien de retour à la collectivité a été réalisée pour un montant de 1,1 million d'euros (cf. Note 4.2.4.1 b) au cours de la période close au 30 juin 2025.

Le projet de modernisation portera la capacité de traitements de 140 000 tonnes par an actuellement à 270 000 tonnes. Ce projet vise également le doublement des capacités de valorisation énergétique, vapeur et électricité.

La construction du nouveau site constitue un second marché pour un investissement global de 301 millions d'euros, portée par la société P2MBUILDSCO, dont Séché Environnement détient 50,01 % des parts du capital, les 49,99 % étant détenus par Paprec Energies France. En vertu de l'accord entre les actionnaires, la société P2MBUILDSCO est contrôlée par Séché Environnement selon les dispositions de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés ».

L'investissement est financé par 147 millions d'euros de subventions publiques dont 15,6 millions d'euros ont été encaissés au 31 décembre 2025 et 17,8 millions d'euros ont été reconnues en « Créances opérationnelles concessives » (cf. Note 4.2.4.4 b). Le solde est financé par un emprunt bancaire.

Les travaux de modernisation ont débuté au cours de l'exercice 2025, avec un déploiement progressif des nouvelles infrastructures pour une mise en service prévue en 2029.

b. Opérations de restructuration juridique

La société singapourienne, Séché Holdings (SG), a été absorbée par la société Eco Industrial Environmental Engineering le 17 avril 2025, sans effet rétroactif.

c. Mises en activité

Mise en activité de la société française Neovia, détenue à 100 % par Séché Environnement, consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

d. Cessions et autres sorties de périmètre

Aucune cession avec ou sans perte de contrôle de filiales n'a été réalisée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, ni au cours de l'exercice précédent.

La société SP Guam, liquidée au cours de l'exercice, et la société Gerep, en cours de liquidation et non significative, ont été déconsolidées au 31 décembre 2025, impactant le résultat opérationnel à hauteur de + 1 million d'euros (cf. Note 4.2.4.17).

e. Perte de contrôle

Suite à la perte de contrôle de la société française Solena au cours du 2nd semestre 2025, la société est désormais consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (cf. Note 4.2.3).

4.2.2.2 Autres faits marquants de l'exercice

a. Succès de la première offre d'obligations vertes sénior

Séché Environnement a émis sa première émission d'obligations vertes (« *Green Bond* ») le 18 mars 2025 pour un montant de 400 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.8). Le coupon est de 4,50 % pour une maturité de 5 ans au 25 mars 2030.

Le 30 juillet 2025, Séché Environnement a procédé à une émission obligataire complémentaire d'un montant nominal de 70 millions d'euros. À l'exception du prix d'émission, les obligations nouvelles reprennent les mêmes caractéristiques que l'émission de mars 2025.

Le Groupe a ainsi remboursé la facilité de crédit (212 millions d'euros) et le tirage de la ligne de crédit syndiqué (30 millions d'euros) qui avaient permis le financement de l'acquisition du Groupe ECO réalisée au cours de l'été 2024 (« Document d'enregistrement universel 2024 », cf. Note 4.2.4.8) ainsi que les frais et dépenses liés à l'Offre et son complément. Le surplus sera employé pour les besoins généraux du Groupe et les opérations éventuelles de croissance externe.

L'émission des obligations vertes sont notées BB par Standard & Poor's et Fitch Ratings. Les obligations sont cotées sur le marché Global Exchange Market (GEM) d'Euronext Dublin.

Les ratios financiers à respecter sont identiques à ceux définis dans le cadre de l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en novembre 2021 à l'exception d'une autorisation de dette court terme limitée à 40 millions d'euros au niveau des filiales dans la limite de 2 % du total des actifs du Groupe. Cet emprunt contient également un certain nombre de clauses restrictives à vérifier en cas d'opération spécifiques (cf. Note 4.2.4.8 c).

Le résultat financier est impacté pour un montant global de 19,6 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.18) se décomposant comme suit :

- 15,3 millions d'euros de charges d'intérêts du nouvel emprunt obligataire d'un montant global de 470 millions d'euros ;
- 4,3 millions d'euros de charges d'intérêts et d'étalement des frais de financement de la facilité de crédit pour financer l'acquisition du Groupe ECO préalables à l'Offre.

b. Succès de la première émission de Titres super subordonnés à durée indéterminée

Le 9 octobre 2025, Séché Environnement a procédé à sa première émission « verte » de Titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 300 millions d'euros, alignée avec son cadre de durabilité, assortie d'un coupon de 5,87 %, révisable à compter du 9 avril 2031, puis tous les cinq ans par la suite. Au 31 décembre 2025, ces titres sont classés en capitaux propres dans les états financiers consolidés (cf. Note 4.2.1.14). Les coûts relatifs à cette opération, d'un montant de 5,5 millions d'euros net d'impôts différés, ont été déduits de la valeur nominale de l'instrument présenté en capitaux propres (cf. Note 4.1.4).

Un montant équivalent au produit net de l'émission sera affecté au financement ou au refinancement, en tout ou partie, de certains projets éligibles, conformément au Green Financing Framework de Séché Environnement.

Ces titres super subordonnés à durée indéterminée n'intègrent pas de ratios financiers.

L'instrument est noté B et B+ respectivement par les agences de notation Standard & Poor's et Fitch Ratings. Les titres sont cotés sur le marché Global Exchange Market (GEM) d'Euronext Dublin.

c. Signature d'une promesse unilatérale d'achat en vue de l'acquisition du Groupe français FLAMME

Le 5 juin 2025, Séché Environnement a conclu une promesse unilatérale d'achat en vue de l'acquisition à 100 % des actions des sociétés ARF, Flamme Environnement et Flamme Assainissement, ainsi que leurs filiales composant le « Groupe Flamme » pour un montant de l'ordre de 300 millions d'euros.

Le Groupe Flamme, avec ses 560 collaborateurs environ, intervient dans l'incinération des déchets dangereux et est actif sur les marchés industriels et l'assainissement dans le nord-est de la France.

Le financement sera assuré par les liquidités du Groupe.

Sur la base des données de l'exercice clos au 30 septembre 2024, le Groupe Flamme a généré un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions d'euros et un EBE d'environ 20 millions d'euros.

L'acquisition sera conclue sous la condition suspensive de l'obtention de l'autorisation par l'Autorité de la concurrence.

d. Autres faits marquants

Aucun autre fait marquant n'est à relever au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

4.2.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Méthode d'intégration
			31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
SOCIETE MERE						
Séché Environnement	Changé	France	mère	mère	mère	mère
FILIALES CONSOLIDÉES						
Alcéa	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
All'Chem	Montluçon	France	100,00	100,00	IG	IG
Boleng Waste	Gauteng	Afrique du Sud	40,76	40,76	IG	IG
Ciclo	Quilicura	Chili	70,00	70,00	IG	IG
Drimm	Montech	France	100,00	100,00	IG	IG
ECO Industrial Environmental Engineering ⁽²⁾	Singapour	Singapour	50,10	50,10	IG	IG
ECO Mastermelt	Singapour	Singapour	25,05	25,05	MEE	MEE
ECO Norit Activated Carbon	Singapour	Singapour	32,57	32,57	IG	IG
ECO Special Waste Management	Singapour	Singapour	50,10	50,10	IG	IG
Ecosite de la Croix Irtelle	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Engineering Services	Lima	Pérou	100,00	100,00	IG	IG
Enviroserv Polymer Solutions	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Envirosure Underwriting Managers	Brighton Beach	Afrique du Sud	70,69	70,69	IG	IG
Furia	Milan	Italie	100,00	100,00	IG	IG
Gabarre Energies	Les Abymes	France	51,00	51,00	IG	IG
Gerep ⁽⁴⁾	Paris	France	50,00	-	MEE	-
Green's Scrap Recycling	Germiston South	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
IberTredi Medioambiental	Barcelone	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Interwaste Holdings	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Interwaste Onsite	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Interwaste Petrochemicals ⁽⁵⁾	Gauteng	Afrique du Sud	48,99	48,99	IG	IG
Interwaste	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Kanay	Lima	Pérou	100,00	100,00	IG	IG
La Barre Thomas	Rennes	France	40,00	40,00	MEE	MEE
Masakhane Interwaste	Gauteng	Afrique du Sud	48,99	48,99	IG	IG
Mecomer	Milan	Italie	90,00	90,00	IG	IG
Metal Treatment Technology	Singapore	Singapour	100,00	100,00	IG	IG
Mo'UVE	Montauban	France	100,00	100,00	IG	IG
Mozambique Environmental	Maputo	Mozambique	100,00	100,00	IG	IG
Mozambique Inhambane	Maputo	Mozambique	70,00	70,00	IG	IG
Namakwa Waste	Gauteng	Afrique du Sud	40,76	40,76	IG	IG
Neovia ⁽³⁾	Changé	France	-	100,00	-	IG
Opale Environnement	Calais	France	100,00	100,00	IG	IG
P2MBUILDCO ⁽¹⁾	Nantes	France	-	50,01	-	IG
Platinum Waste Resources	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
PT Sejong Power Indonesia	Jakarta	Indonésie	100,00	100,00	IG	IG
Rent-A-Drum	Windhoek	Namibie	80,00	80,00	IG	IG
Steam & Air Blowing Services Asia	Singapore	Singapour	100,00	100,00	IG	IG
Steam & Air Blowing Services UK	Kent	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	IG
Solarca Taiwan	Taipei	Taiwan	100,00	100,00	IG	IG
Steam & Air Blowing Services Malaysia	Petaling Jaya	Malaisie	100,00	100,00	IG	IG
SCI La Croix Des Landes	Changé	France	99,80	99,80	IG	IG
SCI Les Chênes Secs	Changé	France	99,80	99,80	IG	IG
SCI Mézerolles	Changé	France	99,99	99,99	IG	IG
Séché Alliance	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Assainissement	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Assainissement 34	Villeneuve-lès-Béziers	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Assainissement Rhône Isère	Bonnefamme	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Chile	Las Condes	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Séché Holdings (SG) ⁽²⁾	Singapour	Singapour	50,10	-	IG	-
Séché Développement	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Éco-industries	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Éco-services	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt		Méthode d'intégration	
			31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Séché Environnement Ouest	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Holdings SA	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	100,00	IG	IG
Séché Healthcare	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Seche Italia	Milan	Italie	100,00	100,00	IG	IG
Séché South Africa	Claremont	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Seche Spill Tech Holdings ⁽⁶⁾	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Séché Traitement Eaux Industrielles	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Transports	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Urgences Interventions	La Guerche-de-Bretagne	France	100,00	100,00	IG	IG
Sem Tredi	Mexico	Mexique	100,00	100,00	IG	IG
Sénergies	Changé	France	80,00	80,00	IG	IG
Sénéval	Strasbourg	France	99,90	99,90	IG	IG
Sogad	Le Passage	France	50,00	50,00	MEE	MEE
Solarca France	Marseille	France	100,00	100,00	IG	IG
Solarca Portugal	Setubal	Portugal	100,00	100,00	IG	IG
Solarca Qatar	Doha	Qatar	49,00	49,00	IG	IG
Solarca	La Selva Del Camp	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Solena ⁽⁷⁾	Viviez	France	60,00	50,00	IG	MEE
Solena Valorisation	Viviez	France	51,00	51,00	MEE	MEE
Soluciones Ambientales Del Norte	Antofagasta	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Sotrefi	Etupes	France	100,00	100,00	IG	IG
Sovatrise	Chassieu	France	65,00	65,00	IG	IG
Speichim Processing	Saint-Vulbas	France	100,00	100,00	IG	IG
Spill Tech Holding Chile	Santiago	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Spill Tech	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Spill Tech Specialised Projects	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Spill Tech Global	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Spill Tech Group Holding	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Spill Tech Hire	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Spill Tech Industrial Cleaning	Congella	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
SP Guam ⁽⁴⁾	Tamuning	Guam	100,00	-	IG	-
SPPS	Seoul	Corée	100,00	100,00	IG	IG
Therm Service Für Kraftwerke	Seevetal	Allemagne	100,00	100,00	IG	IG
Tredi	Saint-Vulbas	France	100,00	100,00	IG	IG
Triadis Services	Etampes	France	100,00	100,00	IG	IG
Uper Retiers	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Umwelt Technik Metallrecycling	Lübeck	Allemagne	100,00	100,00	IG	IG
Valls Quimica	Valls	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Valo'Loire ⁽¹⁾	Nantes	France	-	100,00	-	IG
Varenne Investments	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	100,00	IG	IG
Wisteria Environmental	Gauteng	Afrique du Sud	48,99	48,99	IG	IG

(1) Cf. Note 4.2.2.1 a

(2) Cf. Note 4.2.2.1 b

(3) Cf. Note 4.2.2.1 c

(4) Cf. Note 4.2.2.1 d

(5) À noter que par un mécanisme d'actions de préférence en faveur d'Interwaste, l'intégralité des résultats et capitaux propres de Petrochemicals sont imputés en Part du groupe (soit 83,17 % compte tenu de la détention du Groupe dans Séché South Africa) pendant un temps défini.

(6) À noter que par un mécanisme d'actions de préférence en faveur de Séché Holdings SA, l'intégralité des dividendes de Séché Spill Tech Holdings et de ses filiales, et 85 % des dividendes d'Enviro Sure Underwriting Managers Pty Ltd sont imputés en Part du groupe sans prise en compte des 16,83 % de la part des participations ne donnant pas le contrôle pendant un temps défini.

(7) Cf. Note 4.2.2.1.e

4.2.4 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.2.4.1 Immobilisations incorporelles

a. Goodwill

La synthèse des goodwill, ventilés par UGT est la suivante :

(en milliers d'euros)	France	Asie	Afrique Australie	Allemagne	Espagne	Italie	Chili	Pérou	Total
Valeur brute									
Au 31 décembre 2024	328 147	337 987	21 891	3 582	12 205	63 956	8 464	29 736	805 968
Variation de périmètre	-	(42 414)	-	-	17	-	-	-	(42 397)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(18 413)	190	-	(16)	-	(197)	(371)	(18 808)
Autres	-	0	0	-	(0)	-	(0)	0	0
Au 31 décembre 2025	328 147	277 160	22 081	3 582	12 206	63 956	8 267	29 365	744 763
Pertes de valeur									
Au 31 décembre 2024	(20 220)	-	-	-	(5 674)	-	-	(893)	(26 786)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	(20 220)	-	-	-	(5 674)	-	-	(893)	(26 786)
Valeur nette									
Au 31 décembre 2024	307 927	337 987	21 891	3 582	6 531	63 956	8 464	28 843	779 181
Variation de périmètre	-	(42 414)	-	-	17	-	-	-	(42 397)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(18 413)	190	-	(16)	-	(197)	(371)	(18 808)
Autres	-	0	0	-	(0)	-	(0)	0	0
Au 31 décembre 2025	307 927	277 160	22 081	3 582	6 532	63 956	8 267	28 472	717 976

La ligne « variation de périmètre » correspond à la détermination définitive au cours de l'exercice 2025 du goodwill du Groupe ECO acquis au cours du 2nd semestre 2025 (cf. Note 4.2.1.23). En effet l'allocation définitive du prix d'acquisition a conduit à valoriser à la juste valeur un actif incorporel représentatif d'un contrat client significatif pour un montant brut de 51,1 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.1 b), amorti sur la durée restante du contrat (cf. Note 4.2.4.16 b). Après prise en compte de l'impôt différé passif, le montant net du contrat affecté est de 42,4 millions d'euros.

La dépréciation du dollar singapourien au 31 décembre 2025 impacte défavorablement les écarts de conversion pour un montant de - 18,4 millions d'euros.

b. Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Logiciels, brevets	Actifs incorporels du domaine concédé	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Au 31 décembre 2024	27 376	63 744	52 459	143 579
Acquisitions	2 668	-	5 541	8 208
Cessions	(1 855)	(9 167)	(627)	(11 650)
Variation de périmètre	(7)	-	48 567	48 561
Ecart de conversion	(101)	(1)	(3 122)	(3 223)
Changement de méthode	-	-	-	-
Autres	286	-	911	1 197
Au 31 décembre 2025	28 367	54 576	103 729	186 672
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31 décembre 2024	(15 354)	(41 863)	(28 074)	(85 291)
Dotations	(4 104)	(3 808)	(4 172)	(12 084)
Pertes de valeur	-	-	-	-
Cessions	1 855	8 080	0	9 936
Variation de périmètre	7	-	-	7
Ecart de conversion	58	-	(30)	28
Autres	95	-	(156)	(61)
Au 31 décembre 2025	(17 443)	(37 591)	(32 432)	(87 466)
Valeur nette				
Au 31 décembre 2024	12 022	21 881	24 385	58 288
Au 31 décembre 2025	10 924	16 985	71 297	99 206

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2025 sont principalement des investissements informatiques et des dépenses liées à des développements industriels.

Les lignes « Cessions » résultent de la fin du contrat de délégation de service public de Nantes Métropole porté par la société Alcéa jusqu'au 31 mars 2025. La valeur nette comptable de 1,1 million d'euros a fait l'objet d'une facturation pour bien de retour à Nantes Métropole conformément au contrat de concession. Aussi aucun impact n'est à noter au compte de résultat consolidé. Une nouvelle délégation de service public a pris le relais à compter du 1^{er} avril 2025, pour une durée de 20 ans, entre Séché Environnement en tant que délégataire via sa filiale

Valo'Loire et Nantes Métropole, le concédant coordonnateur du Groupement d'Autorités Concédantes (cf. Note 4.2.2.1 a).

La ligne « Variation de périmètre » reflète principalement la reconnaissance à la juste valeur du principal client suite à l'allocation définitive du prix d'acquisition du groupe ECO pour un montant brut de 51,1 millions d'euros (cf. Note 4.2.2.1 a). La perte de contrôle de la société Solena au cours du 2nd semestre 2025 impacte la ligne pour un montant de -2,5 millions d'euros (cf. Note 4.2.2.1 e).

La dépréciation du dollar singapourien au 31 décembre 2025 impacte défavorablement les écarts de conversion pour un montant de - 3,2 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.13 c).

c. Test de dépréciation

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2025, selon les modalités précisées dans la Note 4.2.1.7 d, a permis de conclure à l'absence de dépréciation sur l'ensemble des UGT.

En ce qui concerne le projet Ciclo au Chili, le Conseil des ministres a validé, le 18 avril 2024, l'appel déposé au cours du 1^{er} semestre 2023, qui faisait suite au rejet de la demande auprès d'un des organismes publics. Le 8 octobre 2025, un amendement au contrat d'acquisition a été signé. Ainsi, les dates de paiement des compléments de prix, conditionnés à la réalisation d'objectifs, ont été prolongées jusqu'en juin 2032. Les compléments de prix seront dus sous réserve de l'obtention de l'autorisation environnementale, entérinée par la Cour Suprême. Par ailleurs, les vendeurs disposent depuis d'options de vente permettant au Groupe d'acquiescer le solde de la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'ici le 30 juin 2029. Dans l'éventualité de l'exercice de ces options de vente, les compléments de prix ne seraient pas versés. Les flux de trésorerie demeurent basés sur l'hypothèse de l'obtention de cette autorisation à l'issue de l'ensemble des recours légaux (cf. Notes 4.2.4.6 b et 4.2.4.27 a).

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part et le taux de croissance de l'activité d'autre part sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 177 millions d'euros. Une neutralisation du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 419 millions d'euros. Une baisse annuelle de 1 point du taux de croissance de l'activité induirait une minoration de 7,8 millions d'euros de la juste valeur des goodwill du Groupe.

Il est par ailleurs précisé que l'analyse de sensibilité montre une dépendance accrue des valeurs recouvrables de certaines UGT à l'évolution de certaines hypothèses clés, notamment sur l'UGT Italie. Sur cette base, des analyses complémentaires de la direction ont été menées et ont conclu pour la clôture 2025 à l'absence de scénarios selon lesquels la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

4.2.4.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériels de transport	Agencements & Matériels de bureau	Immobilisations en cours	Locations	Total
Valeur brute								
Au 31 décembre 2024	43 247	315 342	671 248	66 875	148 305	111 343	156 905	1 513 263
Acquisitions	644	6 277	35 472	4 546	7 629	34 732	37 963	127 263
Cessions	(102)	(4 144)	(15 634)	(4 348)	(1 819)	(289)	(15 733)	(42 070)
Variation de périmètre	(55)	(191)	(1)	-	(0)	(485)	-	(732)
Ecarts de conversion	(45)	(2 773)	(7 015)	(421)	(462)	(2 229)	(716)	(13 660)
Autres	240	25 905	51 524	3 249	3 677	(83 755)	(3 129)	(2 289)
Au 31 décembre 2025	43 929	340 416	735 594	69 901	157 330	59 317	175 290	1 581 776
Amortissements et pertes de valeur								
Au 31 décembre 2024	(8 572)	(212 777)	(490 846)	(45 748)	(104 842)	-	(80 677)	(943 462)
Dotations	(412)	(20 399)	(48 778)	(5 987)	(9 331)	-	(26 677)	(111 583)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	1	4 133	14 749	3 292	1 759	-	13 285	37 218
Variation de périmètre	-	42	1	-	0	-	-	43
Ecarts de conversion	12	1 423	3 890	346	314	-	413	6 398
Autres	0	0	(858)	(288)	(12)	-	2 963	1 805
Au 31 décembre 2025	(8 971)	(227 577)	(521 842)	(48 385)	(112 112)	-	(90 693)	(1 009 579)
Valeur nette								
Au 31 décembre 2024	34 675	102 565	180 401	21 127	43 462	111 343	76 228	569 802
Au 31 décembre 2025	34 958	112 839	213 752	21 517	45 218	59 317	84 596	572 196

L'impact net des écarts de conversion de -7,3 millions d'euros s'explique principalement par la dépréciation de la devise singapourienne au 31 décembre 2025 (cf. Note 4.2.4.13 c).

Les contrats de location se décomposent ainsi par nature :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériels de transport	Agencements	Total
Valeur brute						
Au 31 décembre 2024	8 512	57 859	29 921	59 373	1 239	156 905
Acquisitions	2 487	11 358	9 654	14 351	113	37 963
Cessions	(306)	(2 979)	(6 498)	(5 629)	(321)	(15 733)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(379)	(343)	(33)	(26)	65	(716)
Autres	(242)	308	(102)	(4 910)	1 817	(3 129)
Au 31 décembre 2025	10 072	66 203	33 039	63 158	2 817	175 290
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2024	(3 798)	(31 257)	(19 094)	(25 839)	(687)	(80 677)
Dotations	(771)	(7 172)	(7 738)	(10 802)	(195)	(26 677)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Cessions	244	2 112	5 710	4 913	305	13 285
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	167	163	38	45	1	413
Autres	47	(15)	191	2 593	147	2 963
Au 31 décembre 2025	(4 110)	(36 170)	(20 893)	(29 090)	(429)	(90 693)
Valeurs nettes						
Au 31 décembre 2024	4 714	26 602	10 827	33 534	552	76 228
Au 31 décembre 2025	5 961	30 033	12 145	34 068	2 388	84 596

La charge de location est analysée à la Note 4.2.4.15 a.

4.2.4.3 Participations dans les entreprises associées

a. Synthèse des participations dans les entreprises associées

Au 31 décembre 2025, les participations dans les entreprises associées correspondent principalement à la participation dans ECO Mastermelt à hauteur de 5,3 millions d'euros et Solena à hauteur de 2,1 millions d'euros suite à sa perte de contrôle au cours du 2nd semestre 2025 (cf. Note 4.2.2.1 e).

La quote-part négative, correspondant à l'entreprise associée Sogad, est présentée en « Autres provisions non courantes » pour 0,6 million d'euros au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024 (cf. Note 4.2.4.10).

b. Variation des participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Solde en début de période	742	5 420
Variations de périmètre	4 227	2 122
Dépréciations	-	-
Quote part dans le résultat net de la période	184	1 489
Ecart de conversion	3	(294)
Dividendes reçus / versés	-	(936)
Autres	264	83
Solde en fin de période	5 420	7 884

La perte de contrôle au cours du 2nd semestre 2025 de la société Solena (cf. Note 4.2.2.1 e) impacte la ligne « Variations de périmètre ».

La quote-part dans le résultat net de la période est essentiellement générée par les performances de l'entreprise associée ECO Mastermelt, qui a par ailleurs opéré une distribution de dividendes au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

c. Informations financières sur les entreprises associées

Les informations résumées ci-dessous représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat des entreprises associées.

Dans le respect de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », le tableau ci-dessous représente les informations financières résumées à 100 % au 31 décembre 2025 correspondant aux comptes disponibles les plus récents :

(en milliers d'euros)	La Barre Thomas	Sogad	Solena Valorisation	ECO Mastermelt	Solena ⁽¹⁾
Actifs non courants	0	3 985	82 103	4 131	9 301
Actifs courants	2 454	2 053	11 887	23 634	4 877
Total Actif	2 454	6 038	93 990	27 765	14 178
Capitaux propres	168	(1 157)	13 057	21 028	2 922
Passifs non courants	-	504	62 515	1 264	5 652
Passifs courants	2 286	6 692	18 418	5 473	5 604
Total Passif et Capitaux propres	2 454	6 038	93 990	27 765	14 178
Chiffre d'affaires	6 354	5 582	148	35 715	-
Excédent brut d'exploitation	43	191	(451)	10 443	(86)
Résultat opérationnel courant	43	(22)	(456)	9 464	(93)
Résultat opérationnel	43	(22)	(456)	9 347	(93)
Résultat net	53	(169)	(352)	6 976	(151)

(1) Cf. Note 4.2.2.1 e).

d. Transactions avec les entreprises associées

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec ses entreprises associées.

4.2.4.4 Autres actifs financiers non courants et courants

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2025		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments de capitaux propres	1 181	-	1 181	1 383	-	1 383
Dépôts et cautionnements	3 301	451	3 752	3 257	1 023	4 281
Prêts	7 015	193	7 209	7 609	156	7 764
Créances opérationnelles concessives	45 709	3 681	49 390	44 963	19 594	64 556
Prêts et créances financières	56 025	4 326	60 350	55 829	20 773	76 601
Autres actifs financiers	57 206	4 326	61 532	57 212	20 773	77 985

a. Instruments de capitaux propres

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Acquisitions	Cessions/ remboursements	Pertes de valeur	Variation de périmètre	Autres	31 décembre 2025
Tredi Argentine	297	-	-	-	-	1	298
Seche Health Arequipa	43	-	-	(42)	-	-	1
SPPS Vina	75	-	-	-	-	(2)	73
Autres titres	158	-	-	-	250	-	408
Titres non consolidés ⁽¹⁾	573	-	-	(42)	250	(1)	780
Emertec ⁽²⁾	1	-	(1)	-	-	-	-
Stade Lavallois F.C ⁽¹⁾	500	-	-	-	-	-	500
La grande bleue ⁽¹⁾	31	-	-	-	-	-	31
Autres OPCVM ⁽¹⁾	75	-	-	-	-	(4)	71
OPCVM	607	-	(1)	-	-	(4)	602
Total Instruments de capitaux propres	1 181	-	(1)	(42)	250	(5)	1 383

(1) Niveau 2

(2) Niveau 3

b. Prêts et créances financières au coût amorti

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	Variation	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres	31 décembre 2025
Dépôts et cautionnements	3 752	778	(127)	0	-	(80)	(44)	4 281
Prêts	7 209	759	(209)	0	(3)	42	(34)	7 764
Créances opérationnelles concessives	49 390	18 272	(3 105)	-	-	-	-	64 556
Prêts et créances financières	60 350	19 809	(3 441)	0	(3)	(38)	(77)	76 601

Les créances opérationnelles concessives correspondent aux contrats de concession de service public portés par Mo'UVE et par la nouvelle DSP Valo'Loire (cf. Notes 4.2.1.8 et 4.2.2.1 a) pour respectivement 46,8 millions d'euros et 17,8 millions d'euros au 31 décembre 2025.

L'encaissement des redevances financières de la concession de Montauban (Mo'UVE) impacte la colonne « Diminutions » au cours de l'exercice 2025 (cf. Note 4.2.4.22 b).

4.2.4.5 Éléments du besoin en fonds de roulement

a. Variation nette du besoin en fonds de roulement (BFR)

Au 31 décembre 2025, le besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Variation du BFR	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2025
Stocks	32 134	(328)	(53)	(134)	-	31 619
Clients et autres débiteurs	314 155	(35 323)	(1 252)	(1 881)	2 208	277 908
Dont créances clients	261 051	(29 329)	(1 192)	(1 521)	(1 663)	227 346
<i>Dépréciation des créances clients</i>	<i>(9 258)</i>	<i>(561)</i>	-	108	1	<i>(9 711)</i>
Autres actifs courants	77 647	10 930	(28)	(930)	4 097	91 716
Autres actifs non courants ⁽¹⁾	18 864	(496)	-	(0)	(3 962)	14 406
<i>Autres actifs hors BFR</i>	<i>(6 159)</i>	<i>(6 183)</i>	23	117	<i>(344)</i>	<i>(12 546)</i>
Éléments d'actif	436 642	(31 400)	(1 309)	(2 828)	1 998	403 103
Fournisseurs	217 885	587	(815)	(1 621)	0	216 036
Autres passifs courants et non courants	187 530	(14 046)	(919)	(1 146)	(1 196)	170 223
<i>Autres passifs hors BFR</i>	<i>(37 819)</i>	<i>12 729</i>	<i>658</i>	<i>38</i>	<i>(363)</i>	<i>(24 754)</i>
Éléments de passif	367 596	(729)	(1 076)	(2 729)	(1 559)	361 505
BFR	69 046	(30 671)	(233)	(99)	3 557	41 598

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, la ligne a été retraitée afin de présenter le risque des créances GER non courantes en diminution des « Créances GER » non courantes à hauteur de 18,2 millions d'euros au lieu d'une présentation en « Provisions non courantes » (cf. Notes 4.2.4.10).

Au 31 décembre 2025, la variation du BFR de - 31 millions d'euros s'explique principalement de la façon suivante :

- En France, les créances clients diminuent (- 44 millions d'euros) sous l'effet conjugué d'un recours supplémentaire à l'affacturage (cf. Note 4.2.4.5 b) et d'une réduction de l'encours de facturation sur certaines filiales ;
- À l'international, les créances clients progressent (+ 10 millions d'euros) en lien direct avec la croissance des activités du périmètre ;
- Les autres actifs augmentent également (+ 4 millions d'euros) sous l'effet de la progression des créances de TVA et de la retenue de garantie supplémentaire liée aux opérations d'affacturage (cf. Note 4.2.4.6 a).

Au 31 décembre 2024, le besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Variation du BFR	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2024
Stocks	26 866	3 175	1 990	103	-	32 134
Clients et autres débiteurs	299 088	(2 586)	16 648	1 132	(127)	314 155
Dont créances clients	253 655	(10 377)	16 871	1 088	(186)	261 051
<i>Dépréciation des créances clients</i>	<i>(6 810)</i>	<i>(1 938)</i>	<i>(456)</i>	<i>(113)</i>	59	<i>(9 258)</i>
Autres actifs courants	62 133	(715)	5 940	468	9 823	77 647
Autres actifs non courants ⁽¹⁾	20 204	8 867	2	(0)	(10 209)	18 864
<i>Autres actifs hors BFR</i>	<i>(5 055)</i>	<i>(1 300)</i>	<i>(2)</i>	<i>(94)</i>	293	<i>(6 159)</i>
Éléments d'actif	403 235	7 441	24 578	1 608	(220)	436 642
Fournisseurs	195 196	13 969	7 927	732	61	217 885
Autres passifs courants	169 580	3 379	13 275	(216)	1 512	187 530
<i>Autres passifs hors BFR</i>	<i>(30 866)</i>	<i>(5 051)</i>	<i>(900)</i>	<i>(168)</i>	<i>(834)</i>	<i>(37 819)</i>
Éléments de passif	333 910	12 297	20 302	348	739	367 596
BFR	69 325	(4 856)	4 276	1 260	(959)	69 046

⁽¹⁾ La ligne « Autres actifs non courants » a été retraitée afin de présenter le risque des créances GER non courantes en diminution des « Créances GER » non courantes à hauteur de 18,2 millions au lieu d'une présentation en « Provisions non courantes » (cf. Notes 4.2.4.10). Au 31 décembre 2023, le montant retraité est de 8 millions. En conséquence, la variation retraitée de 10,2 millions d'euros impacte la colonne « Variation du BFR ».

La colonne « Variation de périmètre » correspondait principalement à l'impact des actifs et passifs de besoin de fonds de roulement identifiables aux dates de prise de contrôle du Groupe ECO.

La colonne « Variation du BFR » était impactée à hauteur de - 4,4 millions par l'activité du Groupe ECO acquis sur le 2nd semestre 2024 (cf. Note 4.2.1.23).

b. Clients et autres débiteurs

Affacturation

Le 29 décembre 2025, le Groupe a réalisé une cession de créances de 70 millions d'euros, sans recours, assortie d'une assurance sur les créances cédées. Le 27 décembre 2024, le Groupe avait réalisé une opération similaire pour un montant de 45,7 millions d'euros. Des créances clients cédées étant encaissées avant la clôture, l'opération a permis de déconsolider un montant net de ces créances encaissées de 55,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 38 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles. Le Groupe a mis en place des procédures et des systèmes de suivi de ses créances clients et de relance des impayés.

Les créances clients au 31 décembre 2025 et 2024 sont détaillées par échéance dans les tableaux ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025				
	Valeur nette	Dont non échu	0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	Plus d'un an
Clients et autres débiteurs non courants	14 007	14 007	-	-	-
Clients et autres débiteurs courants	277 908	241 657	25 346	4 556	6 349
Clients et autres débiteurs	291 915	255 664	25 346	4 556	6 349

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024				
	Valeur nette	Dont non échu	0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	Plus d'un an
Clients et autres débiteurs non courants	17 877	17 877	-	-	-
Clients et autres débiteurs courants	314 155	258 935	36 525	8 543	10 151
Clients et autres débiteurs	332 032	276 812	36 525	8 543	10 151

Le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, ni à une dépendance économique marquée vis-à-vis d'un client en particulier. Les créances échues à plus d'un an présentées ci-dessus ont fait l'objet d'une analyse de perte de valeur au cas par cas.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit une assurance-crédit pour couvrir les risques de crédit sur les principales filiales.

4.2.4.6 Autres actifs et passifs

a. Autres actifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2025		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Etat	317	40 543	40 860	31	42 324	42 355
Créances IS	-	6 094	6 094	-	12 530	12 530
Charges constatées d'avance	665	14 612	15 277	367	13 846	14 213
Avances et acomptes versés	-	3 201	3 201	-	4 197	4 197
Créances sociales	-	2 224	2 224	-	801	801
Créances / cessions d'immos	-	(0)	(0)	-	0	0
Créances diverses	5	6 717	6 722	0	8 972	8 972
Créances GER ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Compte-courants débiteurs	-	4 257	4 257	-	9 046	9 046
Autres actifs	987	77 648	78 634	398	91 716	92 114

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, ces lignes ont été retraitées afin de présenter le risque des créances GER non courantes en diminution des « Créances GER » non courantes à hauteur de 18,2 millions d'euros au lieu d'une présentation en « Provisions non courantes ».

Le total des « Autres actifs non courants » n'inclut pas les « Clients et autres débiteurs » non courants indiqués à la Note 4.2.4.5.b.

La ligne « État » représente principalement des créances de TVA en France. La position nette de TVA en France est de - 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre - 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'augmentation de la ligne « Créances IS » concernent principalement Séché Environnement, en raison d'acomptes versés sur la base de l'exercice 2024, pour un montant supérieur à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025. Le remboursement de ces acomptes est attendu au cours du 1^{er} semestre 2026.

Les créances diverses sont principalement composées de subventions et d'indemnités d'assurance à recevoir. Par ailleurs, la retenue de garantie dans le cadre de l'affacturage, correspondant à 5 % du montant des créances cédées, représente 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 (cf. Note 4.2.4.5 a).

Les comptes courants débiteurs correspondent en majeure partie aux avances faites aux entreprises associées et/ou aux sociétés non consolidées.

La variation à la hausse des comptes courants au 31 décembre 2025 s'explique comme suit :

- Des financements complémentaires alloués à la DSP aveyronnaise portée par Solena Valorisation et à la construction de l'installation de traitement des déchets dangereux et non dangereux en Namibie, pour un montant global de 3,4 millions d'euros ;
- La perte de contrôle au cours du 2nd semestre 2025 de la société Solena (cf. Note 4.2.2.1 e) à hauteur de 1,3 million d'euros.

b. Autres passifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2025		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	8 655	37 819	46 474	6 606	24 754	31 361
Avances & acomptes reçus	-	5 506	5 506	-	6 868	6 868
Dettes sociales	-	52 887	52 887	-	53 726	53 726
Etat (hors IS)	1 153	60 998	62 151	643	59 736	60 379
Comptes courants créditeurs	-	2 479	2 479	-	1 841	1 841
Charges à payer	-	4 502	4 502	-	2 239	2 239
Dettes diverses	(0)	450	450	(0)	51	51
Autres fonds propres	19	-	19	-	-	-
Passif de renouvellement	-	8 445	8 445	-	9 176	9 176
Produits constatés d'avance	-	13 292	13 292	-	11 189	11 189
Autres passifs	9 828	186 378	196 205	7 250	169 580	176 830

Au 31 décembre 2025, les dettes sur acquisitions d'immobilisations relatives aux compléments de prix liés à des acquisitions de sociétés représentent 7,5 millions d'euros dont Ciclo (3,9 millions d'euros en non courant) - cf. Note 4.2.4.1 c), Rent-A-Drum (3,6 millions d'euros dont 2,6 millions d'euros en non courant) ; le décaissement ultime dans le cadre de

l'acquisition du Groupe SPPS ayant été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2025 à hauteur de 0,7 million d'euros (cf. Note 4.2.4.22 c). Le solde de 23,9 millions d'euros correspond majoritairement à des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, principalement liées aux projets d'investissement en France.

4.2.4.7 Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Trésorerie	167 646	291 021
Équivalents de trésorerie	2 107	415 101
Trésorerie & équivalents de trésorerie	169 753	706 122
Découverts bancaires	6 475	4 553
Trésorerie nette	163 278	701 569

La trésorerie nette gérée par Séché Environnement provient essentiellement d'excédents de trésorerie des filiales françaises au travers d'un système de centralisation de trésorerie (cash-pooling). Les excédents de trésorerie des filiales étrangères, dont la gestion de trésorerie n'est pas centralisée, doivent respecter les lignes directrices du Groupe.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement détenus par Séché Environnement et correspondent à des OPCVM monétaires.

Séché Environnement a ainsi placé sa trésorerie disponible en fin d'année dont 415 millions d'euros en OPCVM monétaires. Ces

liquidités, issues des émissions opérées au cours de l'exercice 2025 - Titres super subordonnés à durée indéterminée (cf. Note 4.2.2.2 b) et *Green Bond* (cf. Note 4.2.2.2 a) - sont destinées à financer les acquisitions annoncées par le Groupe (cf. Note 4.2.4.27). Le placement des excédents de trésorerie de la société a permis de générer 6,5 millions d'euros de produits de trésorerie au 31 décembre 2025 (cf. Note 4.2.4.18).

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

4.2.4.8 Financement et gestion des risques financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Variation	Nouveaux	Remboursements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres	31 décembre 2025
Emprunts auprès Ets crédit	422 905	(0)	73 327	(317 040)	-	(1 321)	622	178 493
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	423 729	-	465 243	(160)	-	-	2 004	890 815
Dettes sans recours ⁽²⁾	18 616	(0)	-	(3 053)	-	-	-	15 563
Dettes locatives	75 643	(1)	37 946	(32 488)	-	(480)	320	80 940
Instruments dérivés	3 410	0	-	-	-	-	(643)	2 767
Autres dettes financières (y compris ICNE)	61 028	6 191	-	(107)	-	(8)	0	67 103
Dettes d'affacturage	7 638	-	14 702	(7 638)	-	-	-	14 702
Concours bancaires courants	6 475	(1 894)	-	-	-	(28)	0	4 553
Endettement brut	1 019 444	4 296	591 218	(360 487)	-	(1 837)	2 302	1 254 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie	169 753	538 758	-	-	(611)	(1 778)	-	706 122
Endettement net	849 692	(534 462)	591 218	(360 487)	611	(59)	2 302	548 815

(1) Cf. Notes 4.2.2.2 et 4.2.4.8 a).

(2) Concerne Sénéral.

Les nouveaux emprunts sont principalement liés à l'émission de l'emprunt obligataire de 400 millions d'euros et de son complément de 70 millions d'euros net des coûts amortis conformément à la norme IFRS 9 (cf. Note 4.2.2.2 a).

En conséquence, le tirage sur la ligne de crédit syndiqué ainsi que la facilité de crédit octroyé au cours du 2nd semestre 2024 dans le cadre de l'acquisition du Groupe ECO respectivement à hauteur de 30 millions d'euros et de 212 millions d'euros ont été remboursés au cours de la période.

Séché Environnement avait levé en juillet 2023 un montant de 57,8 millions d'euros sur 8 ans au titre d'un prêt participatif « Relance » qui a pour objet de financer le plan d'investissement. Ce prêt à un taux fixe annuel de 4,85 %. Il est amortissable à compter de juillet 2028 jusqu'à juillet 2031. Il est présenté à la ligne « Autres dettes financières (y compris ICNE) ».

Les justes valeurs des instruments dérivés impactent la colonne « Autres » au niveau des lignes « Emprunts obligataires » et « Instruments dérivés » (cf. Note 4.2.4.8 g).

a. Maturité de la dette brute :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès Ets crédit	178 493	47 618	82 471	48 404
Emprunts obligataires	890 815	58 415	832 400	-
Dettes sans recours	15 563	3 190	12 373	-
Locations	80 940	24 043	42 161	14 736
Instruments dérivés	2 767	(338)	3 105	-
Autres dettes financières (y compris ICNE)	67 103	9 327	43 333	14 444
Dettes d'affacturage	14 702	14 702	-	-
Concours bancaires courants	4 553	4 553	-	-
Total	1 254 937	161 511	1 015 842	77 584

La dette financière est à 96 % contractée en euros. Après prise en compte du swap de change EUR/SGD (cf. Note 4.2.4.8 g), la dette financière est à 79 % contractée en euros.

Les informations relatives aux emprunts obligataires sont les suivantes :

Type de dette (en milliers d'euros)	Nominale	Maturité	Coupon	31 décembre 2025 après coût amorti et dérivés de couverture
Emprunt obligataire EUR 2025	470 000	25/03/2030	4,50%	465 864
Emprunt obligataire EUR 2021	300 000	15/11/2028	2,25%	295 185
Emprunt obligataire EUR 2021	50 000	26/03/2029	2,90%	49 812
Emprunt obligataire EUR 2019	60 000	22/05/2026	2,90%	59 987
Emprunt obligataire EUR 2019	20 000	24/05/2027	3,05%	19 968
	900 000			890 815

Il convient de se référer à la note 4.2.2.2 a) concernant l'émission du nouvel emprunt obligataire *Green bond* de 470 millions d'euros.

L'emprunt obligataire EUR 2021 de 300 millions d'euros est la première obligation durable répondant aux caractéristiques d'un « Sustainability-linked Bond » émis par Séché Environnement. L'obligation est assortie de deux critères à impact ESG (Environnement, Social, Gouvernance) relatifs à sa stratégie de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à l'augmentation des gaz à effet de serre évités par ses clients au titre de ses activités de recyclage.

Ainsi, le premier objectif de performance en matière de développement durable consistait à réduire les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2, France) de 10 % à périmètre constant d'ici 2025, par rapport à l'année de référence 2020. Le second objectif consistait à augmenter de + 40 % d'ici 2025, les émissions de gaz à effet de serre que nos activités de recyclage contribuent à éviter, par rapport à l'année de référence 2020. Ces deux critères ESG ayant été respectés en 2025 (cf. Rapport de durabilité 2025, section 2.4.6), il n'y a pas eu de révision du coupon.

Les emprunts obligataires sont remboursables in fine.

b. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Il est exposé à ce risque, compte tenu du montant de ses dettes arrivant à échéance jusqu'en 2032.

En complément de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie disponibles, qui s'élèvent à 706,1 millions d'euros au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de lignes de crédit auprès d'un pool bancaire, non utilisées au 31 décembre 2025 à hauteur de 216,7 millions d'euros (dont 200 millions d'euros de ligne de crédit syndiquée à échéance mars 2029 et 16,7 millions d'euros de découverts autorisés). Ces lignes de crédit sont tirables à tout moment pour faire face aux besoins généraux de l'entreprise et aux financements des acquisitions.

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée des financements et des liquidités du Groupe, ainsi qu'un reporting de trésorerie lui permettant d'avoir une vision glissante des besoins de financement court, moyen et long terme du Groupe. Le financement en Euro est assuré majoritairement de façon centralisée, tout comme le pilotage de l'équilibre des sources de financement (marché des capitaux, marché bancaire).

Le Groupe diversifie ses placements pour limiter le risque de contrepartie. Les supports de placement utilisés par le Groupe sont des valeurs mobilières de placement (OPCVM monétaires, comptes rémunérés, dépôts à terme ou titres de créances négociables), constituées d'instruments liquides, de maturité courte, souscrits auprès de contreparties de premier rang et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, les flux de trésorerie issus des instruments inclus dans l'endettement net sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels non actualisés	31 décembre 2025					2030	> 2030
			2026	2027	2028	2029			
Dettes auprès Ets crédit									
Capital	194 056	194 056	50 802	31 649	26 221	22 580	14 461	48 342	
Flux d'intérêts	-	32 325	6 808	5 279	4 265	3 362	2 261	10 350	
Emprunts obligataires									
Capital	890 815	890 815	58 199	18 330	295 339	48 862	470 086	-	
Flux d'intérêts	-	117 303	31 600	29 860	28 476	22 500	4 867	-	
Autres dettes financières (y compris ICNE) ⁽¹⁾									
Capital	57 775	57 775	-	-	14 444	14 444	14 444	14 444	
Flux d'intérêts	9 123	12 082	2 841	2 841	2 681	1 948	1 240	531	
Dettes d'affacturage	14 702	14 702	14 702	-	-	-	-	-	
Concours bancaires courants	4 553	4 553	4 553	-	-	-	-	-	
Endettement brut (hors dettes de location et hors dérivés de couverture)	1 171 024	1 323 611	169 505	87 960	371 425	113 695	507 359	73 667	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	706 122	706 122	706 122	-	-	-	-	-	
Endettement net (hors dettes de location et hors dérivés de couverture)	464 902								

⁽¹⁾ Dont prêt participatif – cf. Note 4.2.4.8.

À titre de comparaison, les flux de trésorerie issus des instruments inclus dans l'endettement net étaient les suivants au 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels non actualisés	31 décembre 2024					2029	> 2029
			2025	2026	2027	2028			
Dettes auprès Ets crédit									
Capital	441 521	438 416	292 479	33 937	29 723	21 155	19 864	41 258	
Flux d'intérêts	-	35 827	8 345	5 203	4 218	3 345	2 725	11 991	
Emprunts obligataires									
Capital	423 729	430 000	-	60 000	20 000	300 000	50 000	-	
Flux d'intérêts	-	36 592	10 450	9 387	8 341	8 100	314	-	
Autres dettes financières (y compris ICNE) ⁽¹⁾									
Capital	57 776	57 776	-	-	-	14 444	14 444	28 888	
Flux d'intérêts	3 121	14 923	2 841	2 841	2 841	2 681	1 948	1 771	
Dettes d'affacturage	7 638	7 638	7 638	-	-	-	-	-	
Concours bancaires courants	6 475	6 475	6 475	-	-	-	-	-	
Endettement brut (hors dettes de location et hors dérivés de couverture)	940 260	1 027 647	328 228	111 368	65 123	349 725	89 295	83 908	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	169 753	169 753	169 753	-	-	-	-	-	
Endettement net (hors dettes de location et hors dérivés de couverture)	770 507								

c. Ratios financiers

L'émission obligataire de 300 millions d'euros à haut rendement (« high yield ») émis en novembre 2021 et l'émission d'obligations vertes de 470 millions d'euros émis au cours de l'exercice 2025, comportent deux ratios financiers à respecter à chaque fois que la société contracte des dettes supplémentaires :

- le ratio de couverture des charges fixes (« Fixed Charge Coverage Ratio » ou « FCCR ») : le rapport retraité 12 mois de l'EBE consolidé sur coût de l'endettement brut, y compris les impacts de la norme IFRS 16 « Contrats de location », doit être égal à deux au minimum sur la période des deux semestres les plus récents pour lesquels des états financiers

consolidés sont disponibles. Le ratio au 31 décembre 2025 s'établit à 4,9 contre 6,8 au 31 décembre 2024 ;

- et le plafond de dette nette structurellement senior (« Cap on Structurally Senior Debt ») : maximum de 30 % de la dette nette consolidée sur la période des deux semestres les plus récents pour lesquels des états financiers consolidés sont disponibles.

Le green bond de 470 millions d'euros dispose d'une autorisation de dette court terme limitée à 40 millions d'euros au niveau des filiales dans la limite de 2 % du total des actifs du Groupe, dont la limite n'est pas atteinte au 31 décembre 2025.

En outre, ces deux emprunts obligataires comportent un certain nombre de clauses restrictives devant être vérifiées dans le cas d'opérations spécifiques (paiements restreints, garanties, ventes d'actifs, réductions de capital social, etc.). Ces clauses, qui sont liées à un certain nombre de qualifications et exceptions, limitent la capacité des sociétés du Groupe à notamment :

- Contracter ou garantir des dettes supplémentaires.
- Consentir des sûretés et garanties.
- Procéder, avec certaines exceptions, au remboursement et/ou la réduction de leur capital social.
- Entrer dans des accords limitant leur capacité à verser des dividendes.
- Procéder à des cessions d'actifs ou de participations, à l'exclusion de celles autorisées par le contrat.
- S'engager dans des opérations de fusions, scissions ou de restructurations.

Certaines de ces clauses restrictives seront levées dès lors que le contrat de crédit reçoit une notation « investment grade » par deux agences de notation (soit une notation minimale « Baa3 » pour Moody's, « BBB- » pour Standard & Poors ou Fitch).

d. Exposition au risque de taux d'intérêt

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le Groupe utilise des instruments dérivés de taux identiques à ceux du 31 décembre 2024.

La part de la dette brute du Groupe à taux fixe est de 1 174,9 millions d'euros (soit 94 %) et de 80 millions d'euros à taux variable (soit 6 %) avant prise en compte des dérivés de couverture.

Après prise en compte des dérivés de couverture, la part de la dette brute du Groupe à taux fixe est de 1 079,2 millions d'euros (soit 86 %) et de 175,8 millions d'euros à taux variable (soit 14 %).

e. Exposition au risque de change

Le Groupe opère principalement en zone euro. Les filiales hors zone euro réalisent leurs activités localement et de manière générale dans la devise du pays sans induire de risque de change. Le risque de change lié aux flux commerciaux est donc très limité.

Le résultat de change sur les flux financiers demeure cependant limité et évolue comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Zone Europe	(186)	(552)
Zone Amérique latine	162	306
Zone Afrique australe	(27)	15
Zone Asie	135	-
Total	83	(231)

Le non-respect de ces clauses restrictives peut entraîner un cas de défaut. Le Groupe n'anticipe pas de risque de non-respect de ses ratios financiers et clauses restrictives dans les 12 prochains mois.

Dans le cadre de la ligne bancaire de référence du Groupe « RCF » et des autres financements (cf. Note 4.2.4.8 a), le Groupe bénéficie d'un ratio unique avec une contrainte de levier portée à 4 avec possibilité de seuil jusqu'à 4,5 en cas d'acquisitions. Le ratio est établi sur la base du calcul suivant (retraité sur les 12 derniers mois si les acquisitions dépassent un montant de 70 millions d'euros) :

- l'endettement financier net à l'exception des financements sans recours, de la dette d'affacturage, et de toute autre opération sur créances sans recours ;
- et de l'excédent brut d'exploitation.

À noter que pour les autres emprunts obligataires mentionnés à la note 4.2.4.8 a), le calcul du ratio exclut les impacts de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Le ratio au 31 décembre 2025 s'établit à 2,3 contre 3,2 au 31 décembre 2024.

L'analyse de la sensibilité est réalisée sur la position de l'endettement net après couverture au 31 décembre 2025, en prenant l'hypothèse que cette position reste constante sur une année. En l'absence d'instrument de couverture de taux, les effets de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt sont symétriques : une augmentation de 1 % des taux d'intérêt générerait une charge supplémentaire de 1 million d'euros, tandis qu'une baisse de 1 % générerait un produit supplémentaire de 1 million d'euros.

L'emprunt obligataire de 300 millions d'euros prévoit des clauses de step-up du taux en fonction du respect des critères ESG. Néanmoins, ces clauses ne sont applicables qu'à compter de 2026.

La politique du Groupe en matière de risque de change consiste à se couvrir sur les risques liés aux flux financiers des filiales libellés dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle. Ainsi, le Groupe a mis en place un swap de change EUR/SGD dans le cadre de l'acquisition du Groupe ECO réalisé en dollar singapourien (cf. Note 4.2.4.8 g).

f. Notation de la dette financière

Le profil de crédit à long terme de Séché Environnement a reçu la notation ci-dessous au 31 décembre 2025 par les Agences de notation Standard & Poor's Global Ratings et Fitch Ratings. Cette notation illustre la qualité du crédit et la solidité de la situation financière de Séché Environnement :

Agence de notation	Type de dette	Notation	Perspective
Standard & Poor's	Dette long terme non garantie (unsecured)	BB	Stable
Fitch Ratings	Dette long terme non garantie (unsecured)	BB	Stable

g. Instruments dérivés

Le groupe dispose comme au 31 décembre 2025 :

- en France, de deux instruments dérivés de taux à nature ferme (swaps) de 50 millions d'euros chacun à échéance novembre 2028, pour variabiliser une partie de l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en novembre 2021 ;
- en France, d'un swap de change de 313 millions de dollars singapouriens et couvre ainsi le risque de variabilité du taux de change EUR/SGD ;
- en Italie, au sein de la filiale italienne « Mecomer », d'un swap de 6 millions d'euros à l'origine, adossé à un emprunt à taux variable et couvre ainsi le risque de variabilité du taux.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2025		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés - actif	260	262	522	127	337	464
Instruments dérivés - passif	3 932	-	3 932	3 231	-	3 231

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des flux de trésorerie liés à son financement. La gestion de ces instruments négociés sur des marchés organisés est effectuée par la Direction financière du Groupe.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2025	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps	326 349	(3 411)	311 392	(2 727)
Total	326 349	(3 411)	311 392	(2 727)

Au 31 décembre 2025, la maturité des instruments de couverture des flux de trésorerie est la suivante :

(en milliers d'euros)	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps	207 112	104 280	-	311 392
Total	207 112	104 280	-	311 392

Les pertes et gains enregistrés en autres éléments du résultat global avant impôt différé sur l'exercice ne sont pas matériels. Le montant cumulé avant impôts différés au 31 décembre 2025, impactant les autres éléments du résultat global, est de 0,3 million d'euros. La part inefficace de ces couvertures, constatée en coût de l'endettement financier brut, est de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2025. Elle concerne principalement les deux swap de taux de 50 millions d'euros contractés en France pour variabiliser une partie de l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en novembre 2021.

Aucun autre élément du résultat global n'a été recyclé et comptabilisé dans le résultat de la période.

Le swap de change EUR/SGD étant qualifié d'investissement net conformément à la norme IFRS 9 (cf. Note 4.2.1.10 c), les flux de trésorerie à l'échéance du swap impactent les « Autres éléments du résultat global » à la ligne « Variation d'investissement net » pour un montant positif net d'impôt différé de 10 millions d'euros.

4.2.4.9 Engagements envers le personnel

Les hypothèses actuarielles moyennes utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi en France, sont les suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Taux d'actualisation (*)	3,30 %	3,60 %
Augmentation des salaires	2,50 %	2,50 %
Table de mortalité	INSEE 2018-2020 par sexe	INSEE 2019-2021 par sexe
Age de départ à la retraite :		
<i>Cadres</i>	<i>fonction de la date de naissance entre 60 et 67 ans</i>	<i>fonction de la date de naissance entre 60 et 67 ans</i>
<i>Non cadres</i>		
Taux de mobilité	fonction des âges : 9 % à 0 % à partir de 60 ans avec distinction cadre/ non cadre	fonction des âges : 10 % à 0 % à partir de 60 ans avec distinction cadre/non cadre
Taux de charges sociales :		
<i>Cadres</i>	46 %	46 %
<i>Non cadres</i>	39 %	39 %

(*) Le taux d'actualisation retenu est fixé par référence au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité (sous-entendu de sociétés cotées AA ou AAA) pour des durées équivalentes à la durée des engagements. Au 31 décembre 2025, la maturité des engagements est de 12,3 ans.

Les principales conventions collectives applicables pour la France sont les suivantes :

- convention collective nationale des industries chimiques et connexes ;
- convention collective nationale des activités du déchet ;
- convention collective eau : services et assainissement ;
- convention collective nationale de l'assainissement et de la maintenance industrielle.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<i>Dette actuarielle en fin d'exercice (a)</i>	23 317	23 593
<i>Juste valeur des actifs de couverture (b)</i>	(3 228)	(2 710)
Engagements de retraite – France (a)+(b)	20 089	20 883
Engagements de retraite - International	1 890	1 796
Engagements de retraite	21 979	22 680
Médailles du travail	1 063	1 051
Total de l'engagement net en fin d'exercice	23 042	23 731
<i>Provision reconnue au passif du bilan</i>	23 043	23 731
<i>Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan</i>	2	0

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi pour la France :

a. Évolution du montant des engagements de retraite

L'évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur le périmètre France est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Montant de la dette actuarielle en début d'exercice	22 146	23 317
Coûts des services rendus	1 363	1 660
Intérêts sur la dette actuarielle	798	752
Modifications des régimes	-	(449)
Réductions/Cessations de régimes	(390)	(504)
Cotisations versées	-	-
Prestations payées	(668)	(1 039)
Variations de périmètre	-	-
Pertes (gains) actuariels	68	(914)
Autres	-	771
Montant de la dette actuarielle en fin d'exercice (a)	23 317	23 593
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	(3 525)	(3 228)
Produit d'intérêts des actifs de couverture	(145)	(107)
Réductions/Cessations de régimes	-	-
Cotisations perçues	-	-
Prestations versées	384	599
Frais de gestion	-	-
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-
Pertes (gains) actuariels	57	26
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice (b)	(3 228)	(2 710)
Engagements de retraite net (a)+(b)	20 089	20 883

Les engagements de retraite concernant certaines des sociétés à l'international ne sont pas détaillés dans les notes annexes compte tenu du caractère non significatif.

Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle de 1,2 million d'euros. Une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation augmenterait la dette actuarielle de 1,2 million d'euros.

b. Évolution du montant des engagements de médaille du travail

L'engagement du Groupe concernant la médaille du travail évolue comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Montant de l'engagement en début d'exercice	929	1 063
Coûts des services rendus	121	142
Intérêts sur la dette actuarielle	35	34
Prestations réglées	(141)	(169)
Variations de périmètre	-	44
Pertes (gains) actuariels	55	(42)
Autres	65	(21)
Montant de l'engagement en fin d'exercice	1 063	1 051

Les impacts sur l'état du résultat global sont de :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Coûts des services	186	121
Intérêts sur la dette actuarielle	35	34
Produit d'intérêts des actifs de couverture	-	-
Frais de gestion	-	-
Pertes (gains) actuariels	-	-
Changements d'hypothèses	55	(42)
Coût net des avantages au compte de résultat	276	113
Coût net des avantages au résultat global	276	113

4.2.4.10 Provisions courantes et non courantes

Les provisions courantes et non courantes évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres éléments du résultat global	Ecarts de conversion	Autres	31 décembre 2025
Engagements envers le personnel ⁽¹⁾	23 007	2 080	(1 289)	(81)	-	(784)	(11)	809	23 730
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	24 927	1 913	(272)	(468)	-	-	9	838	26 946
PROVISIONS NON COURANTES	47 934	3 993	(1 561)	(550)	-	(784)	(3)	1 647	50 676
Provisions litiges	(0)	-	-	-	-	-	-	-	(0)
Provisions autres charges ⁽³⁾	1 486	231	(873)	(19)	0	(104)	(6)	0	715
PROVISIONS COURANTES	1 486	231	(873)	(19)	0	(104)	(6)	0	715
TOTAL	49 421	4 224	(2 434)	(569)	0	(888)	(8)	1 647	51 391

(1) Cf. Note 4.2.4.9.

(2) Au 31 décembre 2024, la ligne a été retraitée afin de présenter le risque des créances GER non courantes en diminution des « Créances GER » non courantes à hauteur de 18,2 millions d'euros au lieu d'une présentation en « Provisions non courantes ».

(3) Comprend principalement à des litiges commerciaux, majoritairement en France.

La ligne « Autres provisions non courantes » se décompose majoritairement comme suit :

- Provisions pour suivi trentenaire : 23,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 22 millions au 31 décembre 2024, dont 0,5 million d'euros d'actualisation en « Autres » ;
- Provisions pour autres risques : 1,7 million d'euros au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024 ;
- Provisions pour risques sociaux : 1,5 million d'euros au 31 décembre 2025 contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2024.

Les flux de dotations, reprises présentées ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé :

(en milliers d'euros)	(Reprises)/Dotations nettes 31 décembre 2024	(Reprises)/Dotations nettes 31 décembre 2025
Résultat opérationnel courant	9 598	1 966
Résultat opérationnel	298	(745)
Autres charges financières	709	504
TOTAL	10 606	1 725

Les autres charges financières correspondent à l'actualisation des provisions pour suivi trentenaire (cf. Note 4.2.4.18 b).

4.2.4.11 Impôts différés

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Déficits reportables	5 738	5 526
Avantages envers le personnel	5 033	5 265
Provisions à caractère fiscal	(1 010)	(591)
Différence entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(14 059)	(15 277)
Mise à la juste valeur des actifs	(2 525)	(12 060)
Actualisation provision suivi trentenaire	(1 465)	(1 544)
Gros entretien et réparation industriel	(5 370)	(5 468)
Provisions non déduites	6 493	8 413
Autres	(2 374)	(205)
TOTAL	(9 539)	(15 941)
<i>Dont impôt différé Actif</i>	<i>9 718</i>	<i>11 931</i>
<i>Dont impôt différé Passif</i>	<i>19 257</i>	<i>27 872</i>

Les impôts différés sur les déficits reportables, reconnus à hauteur de 5,5 millions d'euros, concernent principalement le périmètre international pour 5,4 millions d'euros. Ils sont majoritairement localisés au sein du groupe sud-africain Interwaste (2,7 millions d'euros), de la filiale chilienne Soluciones Ambientales Del Norte (1,2 million d'euros à hauteur de 50 % des déficits fiscaux) et en Espagne (1 million d'euros).

Au 31 décembre 2025, le montant des impôts différés actifs non activés relatifs à des déficits reportables s'élève à 10,7 millions d'euros, contre 11,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Ils concernent principalement

l'Afrique du Sud pour 3,5 millions d'euros, le Chili à hauteur de 2,7 millions d'euros (1,2 million d'euros la filiale Soluciones Ambientales Del Norte et 1,5 million d'euros la filiale Ciclo), le Mozambique pour 1,4 million d'euros, les filiales françaises non intégrées fiscalement pour 1 million d'euros et le Mexique pour 0,8 million d'euros.

Au 31 décembre 2025, la ligne « Mise à la juste valeur des actifs » est impactée principalement par l'impôt différé passif constaté à hauteur de 7,8 millions d'euros sur la juste valeur d'un contrat client identifié dans le cadre de l'affectation définitive du goodwill du groupe ECO (cf. Note 4.2.4.1).

La variation des impôts différés peut s'analyser comme suit :

(en milliers d'euros)	Impôt différé Actif	Impôt différé Passif	Total
Au 31 décembre 2023	10 584	5 111	5 473
Résultat	4 812	7 470	(2 658)
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	(1 341)	(1 406)	64
Variation de périmètre	40	12 499	(12 459)
Ecarts de conversion	39	61	(22)
Autres	(0)	0	(0)
Compensation des impôts différés	(4 415)	(4 478)	63
Au 31 décembre 2024	9 718	19 257	(9 539)
Résultat	25 616	22 790	2 826
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	(4 506)	(4 291)	(215)
Variation de périmètre	1 042	8 687	(7 645)
Ecarts de conversion	(199)	(1 304)	1 106
Autres	3	1	2
Compensation des impôts différés	(19 743)	(17 269)	(2 475)
Au 31 décembre 2025	11 931	27 872	(15 941)

4.2.4.12 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Engagements donnés dans le cadre de l'activité ordinaire	197 761	181 224
Engagements donnés dans le cadre de l'endettement	50 002	52 916
Engagements donnés	247 763	234 140
Engagements reçus	-	5 458
Engagements hors bilan	247 763	239 599

a. Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Garanties financières ⁽¹⁾	81 750	70 987
Avals et cautions (donnés)	79 179	77 672
Engagements de loyers sur contrats non retraités IFRS 16	34 640	30 721
Autres engagements donnés dans le cadre de l'activité courante	2 192	1 844
Engagements donnés dans le cadre de l'activité ordinaire	197 761	181 224

(1) Il s'agit de cautions délivrées à un établissement financier lors de la mise en place des garanties accordées par lui selon l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1996. La hausse se situe en France.

La diminution des garanties financières résulte de la mise en application du décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024 portant suppression de l'obligation de constitution des garanties

financières en application du 5° de l'article R516-1 du Code de l'environnement.

b. Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Cautions ou lettres d'intention - Autres dettes	43 443	41 810
Cautions ou lettres d'intention	510	510
Gages et Nantissements d'actifs incorporels et corporels	6 048	5 136
Engagements d'emprunts	-	5 461
Engagements donnés dans le cadre de l'endettement	50 002	52 917

Dans le cadre de financement d'actifs, la société a signé des engagements de non-cession des actions qu'elle détient dans les sociétés Sénergies et Sécheco Industries.

Dans le cadre des contrats de Délégation de service public, Sécheco Environnement accorde aux délégants un engagement de bonne exécution des contrats.

Tous les engagements hors bilan ci-dessus mentionnés couvrent des dettes portées au bilan.

c. Autres engagements hors bilan

Le présent détail des engagements hors bilan du Groupe n'exclut aucun engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

4.2.4.13 Capitaux propres

a. Composition du capital social

Le capital social de Sécheco Environnement est composé de 7 857 732 actions au nominal de 0,20 euro entièrement libérées au 31 décembre 2025 et 2024.

Le nombre d'actions à droit de vote double est de 5 476 184 au 31 décembre 2025 contre 4 910 035 au 31 décembre 2024.

b. Primes

Le poste « primes » est composé exclusivement de primes d'émission émises lors de différentes augmentations de capital, nettes d'imputation.

c. Réserves de conversion

Les réserves de conversion varient de - 18,3 millions d'euros dont principalement :

- - 28,8 millions d'euros résultant de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro (cf. Note 4.1.3), majoritairement suite à la dépréciation du dollar singapourien ;

- compensés par + 10 millions d'euros net d'impôt différé liés au swap de change de 313 millions de dollars singapouriens (cf. Note 4.2.1.10 c) ;
- et + 0,5 million d'euros d'impact net d'impôts différés des variations d'investissement net (cf. Note 4.1.3).

Les principaux cours de change utilisés (euro/devises) : conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen) sont les suivants :

Pour 1 euro	ZAR	PEN	CLP	SGD
2024.12				
Taux moyen	19,83	4,06	1020,77	1,45
Taux clôture	19,62	3,90	1031,85	1,42
2025.12				
Taux moyen	20,18	4,03	1074,50	1,48
Taux clôture	19,44	3,95	1056,47	1,51

d. Actions propres

Dans le cadre des délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires des 26 avril 2024 et 25 avril 2025, le Conseil d'administration a fait procéder sur 2025 à des opérations de rachat d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité. La gestion de ce contrat, conforme à la

pratique admise par l'Autorité des Marchés Financiers et à la charte de déontologie de l'AMAFI, est confiée à un prestataire de service d'investissement. Le mandataire dispose d'un apport initial de 1,4 million d'euros et de 4 862 titres.

Le bilan de ces programmes de rachat d'actions (sur l'ensemble de l'année) est le suivant :

	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Nombre d'actions auto-détenues ⁽¹⁾	94 555	94 524
Pourcentage du capital auto-détenu	1,20%	1,20%
Valeur nette comptable des titres auto-détenus (€)	2 918 829	5 950 145
Valeur de marché des titres auto détenus à la fin de la période (€)	7 346 924	6 938 062
sur la base du cours de clôture du titre Séché Environnement à fin Décembre (€)	77,70	73,40

(1) Y compris actions propres acquises dans le cadre des programmes antérieurs.

e. Résultat par action

Sont présentés ci-après les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	35 504	21 475
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	7 857 732	7 857 732
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	94 555	94 524
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	7 763 177	7 763 208
Résultat par action (en euros)	4,57	2,77
Résultat dilué par action (en euros)	4,57	2,77

Le Groupe ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action correspond au résultat net par action.

f. Parts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2025, les résultats nets attribués aux détenteurs d'intérêts minoritaires (directs et indirects cf. Note 4.2.3) sont principalement ceux :

- Du Groupe ECO pour 7,1 millions d'euros (0,4 million d'euros en 2024) ;

- Du Groupe Spilltech pour 1,1 million d'euros (0,8 million d'euros en 2024) ;
- De la société Solarca Qatar pour 1,1 million d'euros (0,9 million d'euros en 2024).

Au 31 décembre 2025, le cumul des capitaux propres attribué aux détenteurs d'intérêts minoritaires (directs et indirects cf. Note 4.2.3) sont principalement ceux :

- Du Groupe ECO pour 201 millions d'euros (217 millions d'euros en 2024) ; la dépréciation du dollar singapourien ayant impacté à la baisse la réserve de conversion ;

- Du Groupe Spilltech pour 3,6 millions d'euros (2,6 millions d'euros en 2024) ;
- De la société Solarca Qatar pour 2,1 millions d'euros (1,6 million d'euros en 2024) ;
- De la société Mecomer pour 1,9 million d'euros (2 millions d'euros en 2024).

g. Dividendes

Sur l'exercice 2025, Séché Environnement a procédé à la distribution de dividendes au titre des résultats 2024 pour un montant de 9 429 278,40 euros, soit un dividende par action de 1,20 euro sans distinction du type d'action. Cette distribution a été réalisée en juillet 2025.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2026 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 9 429 278,40 euros, soit un dividende par action de 1,20 euro.

4.2.4.14 Produits des activités ordinaires

a. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Services	505 703	557 635
Economie circulaire et décarbonation	357 747	321 539
Gestion de la dangerosité	246 952	272 856
Chiffre d'affaires contributif	1 110 402	1 152 029
Chiffre d'affaires IFRIC 12	12 971	34 120
Chiffre d'affaires TGAP	67 016	67 386
Total chiffre d'affaires	1 190 390	1 253 535
Autres produits de l'activité	2 760	2 142
Produits des activités ordinaires	1 193 150	1 255 677

Au 31 décembre 2025 les redevances financières, portées par le nouveau contrat de DSP avec Nantes Métropole (cf. Notes 4.2.2.1 a) et 4.2.1.8), ont été comptabilisées à l'avancement conformément à l'interprétation IFRIC 12.

Le chiffre d'affaires IFRIC 12 au 31 décembre 2024 était relatif à la DSP confiée par le SIRTOMAD de Montauban pour une durée de 20 ans jusqu'en 2040, qui a été mise en service depuis juillet 2024.

b. Ventilation du chiffre d'affaires contributif par filière

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Traitement Déchet Dangereux	762 884	826 810
Traitement Déchet Non Dangereux	347 518	325 219
Chiffre d'affaires contributif	1 110 402	1 152 029

c. Ventilation du chiffre d'affaires contributif par zone géographique

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
France ⁽¹⁾	756 200	735 123
Europe (hors France)	180 003	184 583
Amérique latine	44 434	58 818
Afrique australe	92 046	98 516
Asie	37 718	74 990
Chiffre d'affaires contributif	1 110 402	1 152 029

(1) Sachant que les chiffres d'affaires non contributifs IFRIC 12 et TGAP sont exclusivement réalisés en France.

Le chiffre d'affaires contributif de la zone Asie réalisé au cours du 1^{er} semestre 2025 à hauteur de 37,1 millions d'euros résulte de l'effet périmètre faisant suite à l'acquisition du Groupe ECO au cours du 2nd semestre 2024 (cf. Note 4.2.1.23).

d. Obligations de prestations qui restent à remplir

Les obligations de prestations qui restent à remplir représentent le montant du prix de transaction alloué aux obligations de prestations non encore remplies ou partiellement remplies à la date de clôture (« Carnet de commandes »). Au 31 décembre 2025, le montant total de

chiffre d'affaires non encore reconnu sur les contrats long terme du Groupe est de l'ordre de 196 millions d'euros. Le Groupe estime que l'essentiel de ce chiffre d'affaires devrait être reconnu dans les 12 à 36 prochains mois.

e. Actifs et passifs de contrats

L'application de la norme IFRS 15 conduit à présenter les montants relatifs aux actifs et passifs de contrats inclus dans les agrégats « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » de l'état de la situation financière consolidée.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Actifs de contrats	101 186	118 520
Passifs de contrats	13 292	11 189

Les actifs de contrats augmentent de 13,2 millions d'euros principalement en raison de la reconnaissance à hauteur de 17,8 millions d'euros de la créance financière concessive du nouveau contrat de DSP avec Nantes Métropole (cf. Note

4.2.2.1 a) et du paiement pour un montant de 3,1 millions d'euros de la créance financière concessive de la DSP portée par Mo'UVE.

4.2.4.15 Excédent brut d'exploitation

a. Les charges externes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Sous-traitance	(244 247)	(279 814)
Loyers y compris charges locatives	(35 818)	(31 937)
Entretien et réparation	(53 308)	(59 422)
Assurances	(15 603)	(16 769)
Autres charges externes	(74 901)	(85 635)
Charges externes	(423 877)	(473 577)

La progression des charges externes s'explique comme suit :

- 6,7 millions d'euros d'effet périmètre du 1^{er} semestre 2025 du Groupe ECO acquis au cours du 2nd semestre 2024 (cf. Note 4.2.1.23) ;
- 34,3 millions d'euros relatifs aux travaux engagés dans le cadre de la construction du nouveau site de la DSP avec Nantes Métropole (cf. Note 4.2.2.1 a) ; ces prestations de

travaux étant prises en charge par la collectivité à compter de la date de mise en service, les redevances financières ont été reconnues à l'avancement en parallèle conformément à l'interprétation IFRIC 12 (cf. Note 4.2.4.14 a) ;

- Et par une croissance dynamique à l'international.

La charge de location s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Amortissements des droits d'utilisation ⁽¹⁾	(24 907)	(26 678)
Intérêts sur dettes locatives	(4 143)	(4 293)
Charges relatives aux loyers retraités au regard d'IFRS 16	(29 050)	(30 971)
Loyers variables, contrats de courte durée et/ou portant sur des actifs de faible valeur ⁽²⁾	(34 640)	(30 721)
Loyers figurant en charges externes	(34 640)	(30 721)
Total	(63 690)	(61 693)

(1) Cf. Note 4.2.4.2.

(2) Au 31 décembre 2024, la ligne a été retraitée des charges locatives pour 1,2 million d'euros qui n'ont pas la nature de loyers.

b. Les impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Impôts, taxes et versements assimilés	(9 191)	(10 106)
TGAP	(71 512)	(71 934)
Taxe foncière	(1 704)	(1 881)
Autres	(992)	(1 021)
Impôts et taxes	(83 400)	(84 941)

L'augmentation de la ligne « Impôts, taxes et versements assimilés » s'explique principalement pour un montant de 1 million d'euros d'effet périmètre du 1^{er} semestre 2025 du

Groupe ECO acquis au cours du 2nd semestre 2024 (cf. Note 4.2.1.23).

c. Les charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Traitements et salaires (y compris charges sociales)	(284 913)	(306 875)
Participation et intéressement	(5 022)	(4 947)
Cotisation IFC	1	0
Charges de personnel	(289 934)	(311 824)

La hausse des charges de personnel s'explique pour un montant de 7,5 millions d'euros d'effet périmètre du 1^{er} semestre 2025 du Groupe ECO acquis au cours du

2nd semestre 2024 (cf. Note 4.2.1.23), et par une croissance soutenue à l'international.

4.2.4.16 Résultat opérationnel courant

a. Produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Pertes sur créances irrécouvrables	(742)	(1 320)
Autres	(2 404)	(4 461)
Charges opérationnelles	(3 147)	(5 781)
Produits opérationnels	68	69
Autres éléments opérationnels	(3 079)	(5 713)

La ligne « Autres » des charges opérationnelles au 31 décembre 2025 correspond principalement à des charges provisionnées au 31 décembre 2024 pour lesquelles les

provisions (cf. Note 4.2.4.10) et dépréciations ont été reprises comme au 31 décembre 2024.

b. Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Amortissements immobilisations incorporelles	(10 536)	(12 084)
Amortissements immobilisations corporelles	(75 370)	(84 907)
Amortissements des droits d'utilisation	(24 907)	(26 678)
Dotations nettes aux amortissements	(110 814)	(123 669)
Dépréciations nettes des immobilisations	72	-
Dépréciations nettes des stocks, créances commerciales et autres actifs	(2 394)	19
Variation nette des provisions courantes et non courantes	(9 598)	(1 966)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(11 921)	(1 946)
Amortissements, dépréciations et provisions	(122 735)	(125 615)

L'augmentation des dotations aux amortissements s'explique notamment par l'effet périmètre au 1^{er} semestre 2025 du Groupe ECO acquis au cours du 2nd semestre 2024 pour un montant de 4,3 millions d'euros (cf. Note 4.2.1.23).

La hausse des amortissements des immobilisations incorporelles résulte principalement de l'amortissement du contrat client comptabilisé dans le cadre de l'allocation définitive du prix d'acquisition du Groupe ECO (cf. Note 4.2.4.1 a).

La ligne « Dépréciations nettes des stocks, créances commerciales et autres actifs » correspond principalement à des dépréciations de créances clients. Elle concernait essentiellement la France au 31 décembre 2024.

La ligne « Variation nette des provisions courantes et non courantes » est expliquée à la Note 4.2.4.10.

4.2.4.17 Résultat opérationnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	(59)	(16)
Immobilisations corporelles	(435)	1 278
Titres consolidés	(7)	1 539
Titres non consolidés	-	-
Résultat sur cessions d'immobilisations	(500)	2 800
Pertes de valeurs	(0)	(0)
Effet des regroupements d'entreprises	(7 839)	(2 545)
Autres	(1 062)	(830)
Autres éléments non courants	(9 400)	(575)

La ligne « Titres consolidés » est impactée au 31 décembre 2025 par la plus-value de consolidation constatée suite à la sortie du périmètre de la coentreprise Gerep (cf. Note 4.2.2.1 d).

Au 31 décembre 2025, les effets des regroupements d'entreprises correspondent principalement aux sommes engagées dans le cadre de la promesse unilatérale d'achat du Groupe Flamme, et des acquisitions chilienne et italienne réalisées en ce début d'exercice 2026 (cf. Note 4.2.4.27).

Au 31 décembre 2024, les effets des regroupements d'entreprises correspondaient principalement aux sommes engagées dans le cadre de l'acquisition du groupe singapourien ECO.

4.2.4.18 Résultat financier

a. Détail du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4 641	8 386
Charges d'intérêts relatifs aux emprunts	(34 665)	(45 361)
Résultat sur instruments dérivés ⁽¹⁾	(2 237)	(878)
Coût de l'endettement financier brut	(36 902)	(46 239)
Coût de l'endettement financier net	(32 261)	(37 853)

(1) Cf. Note 4.2.4.8 g).

Séché Environnement a constaté 33 millions d'euros de charge d'intérêts au 31 décembre 2025 contre 26,7 millions au 31 décembre 2024.

L'émission du *Green Bond* en mars 2025, ainsi que son émission complémentaire en juillet 2025, impactent le coût de l'endettement financier brut à hauteur de 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2025. Par ailleurs, la facilité de crédit de 212 millions d'euros, remboursée en mars 2025, génère des intérêts de 2,8 millions d'euros sur l'exercice clos

au 31 décembre 2025, contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (cf. Note 4.2.2.2.a).

Cette hausse du coût de l'endettement financier est compensée par l'augmentation des produits de trésorerie générés au cours de l'exercice 2025, en progression de 3,7 millions d'euros, sous l'effet des placements des excédents de trésorerie de Séché Environnement (cf. Note 4.2.4.7).

b. Détail des autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Résultat net sur cessions d'immobilisations financières ⁽¹⁾	(39)	(1 950)
Désactualisation de la provision trentenaire ⁽²⁾	(709)	(504)
Juste valeur des instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	(198)	1 651
Autres pertes de valeurs nettes et provisions	(0)	(0)
Résultat de change	83	(231)
Autres ⁽³⁾	(2 320)	(3 259)
Autres produits et charges financiers	(3 183)	(4 293)

(1) En lien avec la liquidation du fonds Emertec 4 dont l'impact est neutre au compte de résultat.

(2) Cf. Note 4.2.4.10.

(3) Dont essentiellement 1,5 million d'euros d'étalement des commissions bancaires relatives à la facilité de crédit de 212 millions d'euros comme au 31 décembre 2024 (cf. Note 4.2.2.2 a) et 1,7 million d'euros de commissions de non-utilisation des lignes de crédit confirmées au 31 décembre 2025 contre 0,9 million d'euros au 31 décembre 2024.

4.2.4.19 Impôts

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Impôt exigible	(15 627)	(12 313)
<i>France</i>	(10 520)	(4 531)
<i>Reste du monde</i>	(5 107)	(7 782)
Impôt différé	(2 659)	2 826
<i>France</i>	(3 042)	(786)
<i>Reste du monde</i>	383	3 612
Total	(18 287)	(9 487)

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 24,10 % en 2025, contre 32,5 % en 2024.

L'écart entre le niveau d'impôt résultat de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	56 276	39 370
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	25,83%	25,83%
Impôt théorique attendu	(14 536)	(10 169)
Réestimation des impôts différés liés à des changements de taux	17	272
Effet des écarts de taux d'imposition des filiales	1 088	2 174
Actifs d'impôt non constatés sur pertes de la période	(4 693)	(3 013)
Utilisation de pertes non activées antérieurement	20	877
Actifs d'impôt reconnus sur pertes et bases temporaires antérieures	-	1 620
Annulation de déficits activés antérieurement	(350)	-
Effet des différences permanentes entre les résultats sociaux et les résultats fiscaux et autres	167	(1 650)
Effet des différences permanentes entre les résultats sociaux et le résultat consolidé	-	403
Impôt effectivement constaté	(18 287)	(9 486)
Taux d'impôt effectif	32,50%	24,10%

Le taux d'impôt du Groupe hors contribution sociale sur les bénéfices s'élève à 25 %. Après application de la contribution sociale sur les bénéfices, le taux d'imposition du Groupe s'élève à 25,83 %.

Au cours de l'exercice 2025, les déficits reportables préalablement activés au 31 décembre 2024 n'ont pas été remis en cause. Le périmètre d'intégration fiscale de Séché Environnement regroupe 27 sociétés.

Les actifs d'impôts différés sur les nouveaux déficits observés au cours de l'exercice 2025 n'ont pas été reconnus pour un montant global de 2,2 millions d'euros et concernent principalement l'international, dont l'Afrique australe pour 1,4 million d'euros et l'Europe pour 0,5 million d'euros.

La ligne « Actifs d'impôt reconnus sur pertes et bases temporaires antérieures » est impactée par la reconnaissance des actifs d'impôts différés sur décalages fiscaux temporaires suite à la consommation de la totalité des déficits fiscaux de la société Kanay.

4.2.4.20 Quote-part dans les résultats des entreprises associées

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Gerep	3	-
La Barre Thomas	18	21
Sogad	(300)	(83)
Solena Valorisation	(33)	(179)
Solena	-	(76)
ECO Mastermelt	495	1 806
Total	184	1 489

Cf. Note 4.2.4.3.c.

4.2.4.21 Ventilation par zone géographique

a. Actifs non courants par zone géographique

Au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'euros)	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Afrique australe	Asie	Total
Goodwill	307 927	74 070	36 739	22 081	277 160	717 976
Actifs incorporels du domaine concédé	16 963	-	23	-	-	16 985
Autres immobilisations incorporelles	28 636	6 390	196	351	46 655	82 228
Immobilisations corporelles	329 147	59 416	32 117	54 250	97 267	572 196
Participation dans les entreprises associées	2 616	-	-	-	5 268	7 884
Actifs financiers non courants	408 337	(88 350)	(52 735)	4 022	(214 063)	57 212
Instruments dérivés non courants - actif	-	127	-	-	-	127
Autres actifs non courants	14 374	31	-	-	-	14 406
Impôts différés – Actif	1 902	2 071	5 478	2 480	-	11 931
Total	1 109 903	53 754	21 817	83 183	212 287	1 480 946

Au 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Afrique australe	Asie	Total
Goodwill	307 927	74 069	37 307	21 891	337 987	779 181
Actifs incorporels du domaine concédé	21 858	-	23	-	-	21 881
Autres immobilisations incorporelles	27 240	7 687	261	564	655	36 407
Immobilisations corporelles	322 993	60 801	28 474	53 008	104 527	569 802
Participation dans les entreprises associées	729	-	-	-	4 692	5 420
Actifs financiers non courants	413 883	(88 464)	(50 694)	3 623	(221 142)	57 206
Instruments dérivés non courants - actif	-	260	-	-	-	260
Autres actifs non courants ⁽¹⁾	18 542	322	-	-	-	18 864
Impôts différés – Actif	2 116	1 803	3 513	2 286	-	9 718
Total	1 115 287	56 477	18 884	81 373	226 718	1 498 739

(1) Au 31 décembre 2024, cette ligne a été retraitée afin de reclasser le risque des créances GER non courantes en diminution des créances non courantes à hauteur de 18,2 millions d'euros.

4.2.4.22 Notes complémentaires à l'état des flux de trésorerie consolidés

a. Autres produits et charges calculés

Au 31 décembre 2025, les autres produits et charges calculés s'établissent à 3,7 millions d'euros du fait principalement :

- des sommes engagées dans le cadre de la promesse unilatérale d'achat du Groupe Flamme (cf. Note 4.2.4.17) ainsi que d'autres projets d'acquisition ;
- et de l'actualisation des passifs à hauteur de 0,7 million d'euros (cf. Note 4.2.4.10).

Au 31 décembre 2024, les autres produits et charges calculés s'établissaient à 8,5 millions d'euros du fait principalement des coûts engendrés par l'acquisition du Groupe ECO (cf. Note 4.2.1.23).

b. Augmentation - diminution des prêts et créances financières

Les prêts et créances financières augmentent en raison principalement de la reconnaissance de la créance financière concessive de la nouvelle délégation de service public de la société Valo'Loire pour 17,8 millions d'euros (cf. Notes 4.2.2.1 a) et 4.2.4.4 b).

La diminution des prêts et créances financières s'explique par l'encaissement de la créance financière concessive de la délégation de service public de la société Mo'UVE.

c. Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

L'impact de -0,9 million d'euros résulte essentiellement du dernier décaissement du prix d'acquisition du Groupe SPPS acquis en mai 2024.

L'impact de -209,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 correspondait principalement au décaissement du prix d'acquisition Groupe ECO (cf. Note 4.2.1.23).

d. Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne est impactée à hauteur de 0,6 million d'euros par la sortie de périmètre de la société SP Guam (cf. Note 4.2.2.1 d).

e. Trésorerie et équivalents de trésorerie sans perte/prise de contrôle

L'impact à hauteur de - 2,4 millions d'euros résulte essentiellement des sommes engagées dans le cadre de la promesse unilatérale d'achat du Groupe Flamme (cf. Note 4.2.4.17) ainsi que d'autres projets d'acquisition.

4.2.4.23 Litiges et passifs éventuels

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par Séché Environnement et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan au titre de ces litiges connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

- Contrôles fiscaux en cours pour lesquels une proposition de rectification a été reçue :
 - Séché Eco-Industrie (France) : une vérification de comptabilité, pour les années 2022 à 2023, relatif à l'impôt sur les sociétés s'est terminée sur l'exercice 2025. Cette vérification a donné lieu à une rectification pour un montant non significatif.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.2.4.24 Transactions avec des parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe entretient des relations sont les filiales non consolidées du Groupe, les entreprises associées, la société Groupe Séché SAS et ses filiales :

Un bail commercial avec la société Groupe Séché SAS, a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 avril 2016. Ce bail est conclu pour une durée de 9 ans, avec la société Groupe Séché SAS.

Une convention d'animation avec la société Groupe Séché SAS a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 avril 2016. Cette convention a été conclue pour une durée débutant le 2 mai 2016 et se terminant le 31 décembre 2019 et est renouvelée depuis par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans.

La société Groupe Séché SAS fournit à la société et à ses filiales des services dans divers domaines (stratégie, commercial, financière, juridique).

Au titre de l'exercice 2025, la charge comptabilisée pour ces conventions représente 3,4 millions d'euros.

Le Groupe n'entretient aucune autre relation significative avec ces parties liées.

- La rémunération des dirigeants et dirigeants administrateurs (et avantages de toute nature) sont présentées dans la Note 4.2.4.26.

4.2.4.25 Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe (hors filiales mises en équivalence) se répartit comme suit :

Par zone géographique	31 décembre 2024	31 décembre 2025
France	2 933	2 902
Afrique Australe	2 492	2 400
Asie	271	294
Europe hors France	522	573
Reste du monde	889	1 193
Total	7 107	7 362

4.2.4.26 Rémunération des dirigeants

Les avantages à court terme des dirigeants et des dirigeants administrateurs s'élevaient à 1 852 271 euros au 31 décembre 2025. Ils s'élevaient à 1 750 192 euros au 31 décembre 2024.

4.2.4.27 Événements postérieurs à la clôture

a. Prise de contrôle de la société chilienne Hidronor¹

Le 27 janvier 2026, Séché Environnement, par le biais de sa filiale Séché Chile, a pris le contrôle exclusif de la société Hidronor et de sa filiale Greendot, leader de la gestion de déchets industriels. Séché Chile, détenant 100 % des parts de Hidronor et sa filiale, les deux entités seront consolidées par intégration globale au titre de l'exercice 2026.

Le financement a été réglé avec les liquidités du Groupe.

Sur la base des données de l'exercice clos au 31 décembre 2024, Hidronor et sa filiale ont réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 42 millions d'euros, et un excédent brut d'exploitation d'environ 14 millions d'euros.

Il convient de noter que l'acquisition d'Hidronor par le Groupe est susceptible d'entraîner l'exercice des options de vente détenues par les minoritaires de la filiale chilienne Ciclo (cf. Notes 4.2.4.1 c) et 4.2.4.6 b).

b. Prise de contrôle de la société italienne La Filippa¹

Le 27 février 2026, Séché Environnement, par le biais de sa filiale Séché Italia, a pris le contrôle exclusif de La Filippa, société italienne spécialisée en gestion des déchets non dangereux. Séché Italia détenant 100 % des parts de La Filippa, la société sera consolidée par intégration globale au titre de l'exercice 2026.

Le financement est assuré par les liquidités du Groupe.

Sur la base des données de l'exercice clos au 31 décembre 2024, La Filippa a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 13 millions d'euros, et un excédent brut d'exploitation d'environ 8 millions d'euros.

c. Avertissement sur les résultats 2025²

Un avertissement sur les résultats 2025 a été annoncé le 2 février 2026 révisant à la baisse le chiffre d'affaires contributif 2025 autour de 1,15 milliard d'euros et un

excédent brut d'exploitation 2025 de l'ordre de 220 millions d'euros (contre un objectif annoncé entre 250 et 260 millions d'euros).

d. Autres événements postérieurs à la clôture

À la date de rédaction des états financiers consolidés, nous n'avons pas eu connaissance d'autres faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le

patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

¹ (cf. Communiqué de presse du 5 janvier 2026)

² (cf. Communiqué de presse du 2 février 2026)

4.2.4.28 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	FORVIS MAZARS		RSM	
	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés	-	-	-	-
Séché Environnement	125	138	115	120
Filiales intégrées globalement	402	570	132	152
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	-	-	-	-
Séché Environnement	-	176	-	61
Filiales intégrées globalement	56	70	2	66
Total	583	954	249	399

⁽¹⁾ les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation et les services fournis à la demande de certaines entités.